



DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 2 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Almayrac, sous la Présidence de Didier SOMEN.

MEMBRES DU CONSEIL			
Titulaires en exercice	55	Suppléant avec voix	0
Titulaires présents	38	Voix délibératives	43
Délégués avec pouvoir	5	Membres présents	38

Titulaires présents : 38 (du début au point 7), 37 (du point 8 à la fin)

AUZIECH Cécile, AZEMAR Jean-Louis (pouvoir de KOWALIK Jean-François), BALARAN Jean-Marc, BARILLIOT Christine, BARRAU Jean-Louis, BONFANTI Djamila (pouvoir de SAN ANDRES Thierry), BORDOLL Christian, BOUSQUET Jean-Louis, BOUYSSIE François, CALMELS Thierry, CLERGUE Jean-Claude, COURVEILLE Martine, DELPOUX Jacqueline, EMERIAUD Françoise, ESCOUTES Jean-Marc, ICHARD Xavier, IMBERT Véronique, LEBLOND Nelly, MAFFRE Alain, MALIET Thierry, MANUEL Christian (pouvoir de CARMES Monique), MILESI Marie, MUÑOZ Sonia (jusqu'au point 7), NORKOWSKI Patrice (pouvoir de CINTAS Jean-Marc), PUECH Christian, RECOULES Vincent, REDO Aline (pouvoir de MERCIER Roland), SANCHEZ Marie-Christine, SCHULTHEISS Pierre, SENGES Jean-Marc, SIBRA Jean-Michel, SOMEN Didier, SOULIE Jérôme, TAGLIAFERRI Rosanne, TOUZANI Rachid, TROUCHE Alain, VEDEL Christian, VIDAL Suzette.

Suppléant présent avec voix délibérative : 0

Titulaires excusés : 17 (du début au point 7), 18 (du point 8 à la fin)

ASTIE Alain, BARBE Christian, BEX Fabienne, CARMES Monique (pouvoir à MANUEL Christian), CINTAS Jean-Marc (pouvoir à NORKOWSKI Patrice), HAMON Christian, KOWALIK Jean-François (pouvoir à AZEMAR Jean-Louis), MALATERRE Guy, MARTY Denis, MERCIER Roland (pouvoir à REDO Aline), MUÑOZ Sonia (à partir du point 8), ORRIT Didier, PENA Sylviane, SAN ANDRES Thierry (pouvoir à BONFANTI Djamila), SELAM Fatima, SOURDIN Anne, TESSON Régis, VALIERE Jean-Paul.

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :

BOUSQUET Jean-Louis

**DELIBERATION N° 09/12/2025-3.1
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Conformément aux articles L.2312-1 et L.5211-36 du code général des collectivités territoriales, un rapport sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus ou les EPCI comprenant une telle commune. Celui-ci permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

PREND ACTE de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2026 et de la transmission du rapport en annexe à la convocation de la présente séance, et sur la base duquel s'est tenu ce débat.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Certifié conforme,
Le Président
Didier SOMEN

Le secrétaire de séance
Jean-Louis BOUSQUET



A handwritten signature in black ink, appearing to read "JL Bousquet".

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026



Carmausin
Ségala

Conseil Communautaire du 09 décembre 2025

PREAMBULE : LE CADRE JURIDIQUE

*Le débat d'orientation budgétaire (D.O.B) représente une **étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités**. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité mais aussi sur ses engagements pluriannuels. La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de plus de 3 500 habitants, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévu pour les départements (loi du 2 mars 1982).*

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales reprend cette disposition : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 ».

Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

La loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, a apporté des précisions et soumis les collectivités de plus de 10 000 habitants à de nouvelles obligations d'information dans le cadre du DOB dans un souci d'accroissement de la transparence financière. Outre un rapport sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel doit être faite.

La loi NOTRe a également prévu de nouvelles règles de communication de ce rapport afin d'assurer plus de transparence. Les documents de présentation devront ainsi être mis en ligne sur le site internet de la collectivité.

Dispositions légales :

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants. L'année de création d'un EPCI, le DOB n'est pas obligatoire. Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux et intercommunaux et 12 jours pour les conseillers départementaux et régionaux.

En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Délai :

- 10 semaines précédant l'examen du budget pour les régions ainsi que pour toutes les collectivités et tous les établissements en M57
- 2 mois pour les autres collectivités et établissements Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle.

Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité. Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget

SOMMAIRE

I. Contexte général.....	3
1. Contexte macro-économique national et international.....	4
1.1. Contexte international.....	4
1.2. Contexte national (France).....	4
1.3. Implications générales pour la collectivité.....	7
2. Contexte des finances locales et PLF 2026.....	7
2.1. Panorama général.....	7
2.2. PLF 2026 : principales dispositions concernant le bloc communal.....	8
2.2.1 Contexte général du PLF 2026 et hypothèses économiques.....	8
2.2.2 Les principales mesures impactant le bloc communal.....	8
a) Pour les intercommunalités et le développement territorial.....	8
b) Le gel de la DGF, affaiblissement des moyens des collectivités.....	10
c) Une augmentation des charges contraintes.....	11
2.3. Nécessaire intégration des données macro et financières dans les orientations budgétaires.....	12
II. Un budget 2026 de transition avant les élections.....	13
III. Résultats prévisionnels 2025 du budget principal et des budgets annexes.....	15
1.Budget principal.....	15
1.1 A ce stade, les dépenses réelles de fonctionnement	15
1.2 Les Produits de fonctionnement courant sont en hausse de 4.3%.....	16
1.3 L'épargne nette à ce stade s'élèverait à 543 k€ (soit + 215k€ par rapport à 2024).....	17
1.4 Les dépenses d'équipement projetées et autorisations de programmes.....	18
2.Budgets annexes.....	18
2.1 La section de fonctionnement des différents budgets annexes.....	18
2.2.1 Le budget annexe Multi Accueil Petite enfance (Crèches +RPE)	19
2.2.2 Le budget annexe Déchets ménagers et assimilés.....	19
2.2.3 Le budget Office du Tourisme.....	20
2.2.4 Le budget annexe Cinéma.....	21
2.2.5 Le budget annexe CCA Appui Immobilier.....	22
2.2.6 Le budget annexe Transport à la demande (TAD).....	23
2.2.7 Le budget annexe Photovoltaïque.....	24
2.2.8 Le budget CIAS, pour information.....	24
2.2 Vision consolidée des résultats (budget principal + budgets annexes).....	25
2.3 L'épargne nette consolidée : Budgets annexes + Budget principal.....	26
2.4 Les opérations d'équipement sur les budgets annexes.....	26
IV. Dette et trajectoire d'endettement.....	27
1. Situation au 31 décembre 2025.....	27
2. Structure et gestion.....	28
3. Perspectives 2026.....	29
V. Masse salariale et effectifs.....	29
1. Masse salariale.....	29
2. Effectifs.....	30
3. Perspectives.....	32
VI. Prospective 2026.....	33
1. Budget principal à l'horizon 2026.....	33
2. Budgets annexes à l'horizon 2026.....	34
2.1 Budget annexe Petite enfance.....	34
2.2 Budget annexe Déchets ménagers.....	34
2.3 Budget Office du Tourisme.....	35
2.4 Budget annexe Cinéma.....	35
2.5 Budget annexe CCA appui immobilier entreprises.....	36
2.6 Budget annexe Transport à la demande.....	36
2.7 Budget annexe Photovoltaïque.....	37
3. Vision consolidée 2026 de la section de fonctionnement.....	37
4. Plan pluriannuel d'investissement et analyse prospective de la capacité à investir.....	37
5. Vers la mise en place d'un pacte fiscal.....	40

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Une délibération sera prise pour prendre acte de la tenue du DOB.

I. Contexte général

Le débat d'orientations budgétaires visant à l'élaboration du budget primitif 2026 s'inscrit dans un contexte particulier :

- **Au plan national,** le **Projet de Loi de Finances (PLF) 2026** confirme la volonté de l'État de réduire le déficit public à **4,7 % du PIB** (en amélioration de 0.6 points de PIB par rapport à 2025), en poursuivant la maîtrise des dépenses publiques et la rationalisation des politiques d'investissement.

Cette trajectoire s'impose à l'ensemble des acteurs publics et appelle une gestion prudente et efficiente des deniers publics.

Il est à noter que le PLF pour 2026 est présenté dans un contexte politique particulier. Le premier ministre Monsieur Sébastien Lecornu, renommé le 10 octobre dernier entend faire évoluer au cours des débats son texte initial. Dans un avis du 9 octobre 2025, le Haut Conseil des finances publiques souligne que "la très forte incertitude politique actuelle et ses conséquences budgétaires et financières sont porteuses de risques importants sur la trajectoire de réduction du déficit public à laquelle notre pays s'est engagé". Le Haut Conseil considère que le scénario économique qui lui a été soumis est réaliste pour 2025 mais repose pour 2026 sur des hypothèses optimistes.

Le projet de loi de finances pour 2026 (PLF) présenté par le gouvernement a été rejeté par l'Assemblée Nationale lors de la première lecture le 22 novembre 2025. Le texte est désormais transmis au Sénat. Les incertitudes sur la trajectoire annoncée par l'Etat sont désormais accentuées par cet épisode de blocage parlementaire.

Ainsi, cette étape politique rend particulièrement délicate la mise en œuvre et la crédibilité des orientations budgétaires nationales, et impose d'autant plus aux acteurs publics une gestion prudente et efficiente des deniers publics.

- **Au plan local,** la préparation du budget intervient à la veille des **élections municipales et communautaires prévues au printemps 2026**.

Cette échéance majeure implique une **phase de transition** : le budget adopté avant les élections doit permettre à la future équipe exécutive de disposer d'un cadre budgétaire stable et opérationnel dès son installation.

Ainsi, la proposition de **budget 2026** sera un **budget de continuité et de transition**, garantissant la poursuite du service public et la capacité d'action de la collectivité, tout en évitant tout engagement pluriannuel susceptible de contraindre les décisions du futur exécutif.

1. Contexte macro-économique national et international

1.1. Contexte international

- Le rythme de la croissance mondiale est attendu en recul : selon les dernières estimations, il passerait de ~3,3 % en 2024 à ~2,9 % en 2025, puis ~2,8 % en 2026.
- Dans la zone euro, les prévisions tablent sur une croissance modérée : environ **1,3 % en 2025**, puis autour de **1,4 % en 2026**, après 0,8% en 2024.
- Les risques sont nombreux : tensions commerciales (impact négatif des droits de douanes), incertitudes géopolitiques, fluctuations des taux de change et des prix des matières premières. Ces facteurs pèsent sur la demande extérieure, l'investissement, et donc sur la croissance des pays européens.

Taux de variation en volume, sauf indications contraires	Exécution 2024	Prévision 2025	Prévision 2026
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL			
Taux de croissance du PIB aux États-Unis (en %)	2,8	1,6	1,5
Taux de croissance du PIB dans la zone euro (en %)	0,9	1,3	1,4
Prix à la consommation dans la zone euro (en %)	2,4	2,1	1,7
Prix du baril de brent (en dollars)	81	70	68
Taux de change euro/dollar	1,08	1,13	1,16

Source : PLF 2026

1.2. Contexte national (France)

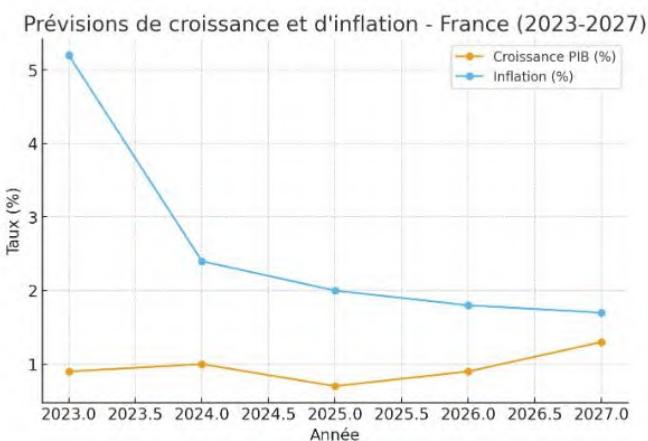
- La Banque de France prévoit pour la France une croissance modeste : environ **0,7 % en 2025**, puis **1 % en 2026**.

ÉCONOMIE FRANÇAISE	2 920,0	2 987,0	3 061,0
PIB total (valeur en milliards d'euros)	2 920,0	2 987,0	3 061,0
Variation en volume (en %)	1,1	0,7	1,0
Variation en valeur (en %)	3,2	2,3	2,5
Dépenses de consommation des ménages (en %)	1,0	0,5	0,9
Investissement des entreprises, hors construction (en %)	-2,4	-0,9	2,6
Exportations (en %)	2,4	0,5	2,0
Importations (en %)	-1,3	2,7	2,3
Prix à la consommation (hors tabac, en %)	1,8	1,0	1,3
Balance commerciale (biens, données douanières FAB-FAB) (en milliards d'euros)	-79	-80	-71
Capacité de financement des administrations publiques (en % du PIB) ¹	-5,8	-5,4	-4,7

(1) Capacité de financement au sens des règles du traité de Maastricht.

- L'inflation est maîtrisée (+1,1% en 2025) mais reste un enjeu : pour 2026, l'inflation augmenterait de l'ordre de **1,3 %** en moyenne annuelle. Cette prévision est entourée d'aléas : accords relatifs aux droits de douane américains et menace d'une guerre commerciale ; tensions géopolitiques vives ; incertitude politique et comportement d'épargne des ménages.

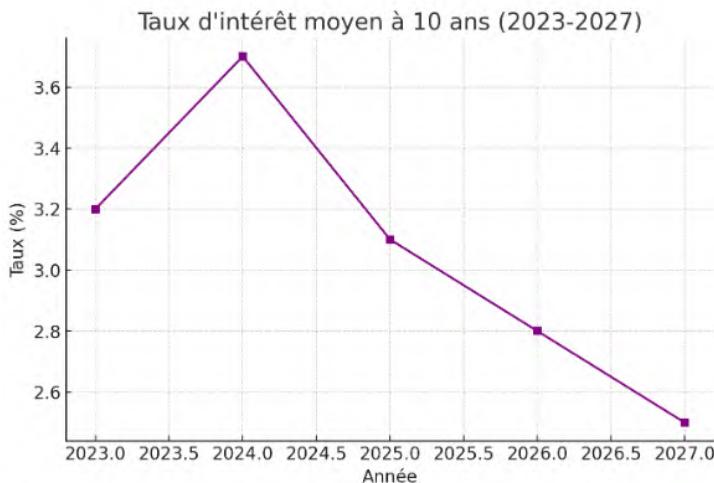
- Le défi budgétaire national est significatif : le Gouvernement vise de ramener le déficit public à environ 4,7 % du PIB en 2026.
- Le taux de chômage est estimé autour de **7,7 % en 2026**.
- Le défi budgétaire national est significatif : le Gouvernement vise de ramener le déficit public à environ 4,7 % du PIB en 2026 (après 5,4% en 2025 et 5,8% en 2024) et sous les 3% en 2029.
- Dans ce cadre de contrainte budgétaire, l'effort demandé aux finances publiques est fort, ce qui se traduit par une pression sur les dépenses. Les collectivités territoriales seront associées à l'effort de redressement des comptes. En parallèle, le poids des normes sera réduit afin de redonner le pouvoir d'agir aux élus.
- Les prévisions de **de croissance et d'inflation (2023-2027)** montre la stabilisation progressive de l'économie après la phase inflationniste.



Sources officielles :

- INSEE – Perspectives économiques 2024–2026 (note de conjoncture, septembre 2024)
- Banque de France – Projections macroéconomiques pour la France (septembre 2024)
- Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique – Projet de loi de finances pour 2026 (PLF 2026), Rapport économique, social et financier (RESF)
- Commission européenne (DG ECFIN) – Autumn Economic Forecast 2024

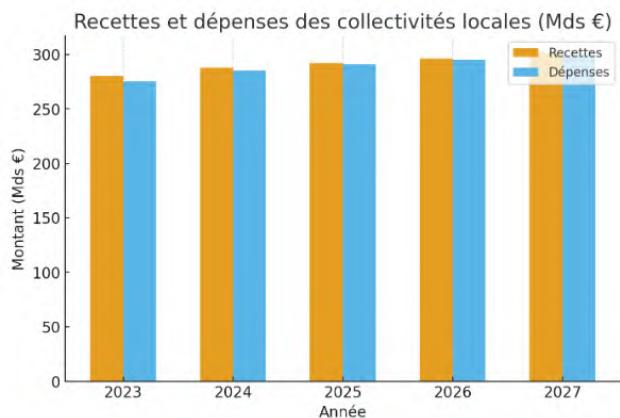
- Taux d'intérêt à 10 ans** : reflète la détente progressive des conditions de financement des collectivités.



Sources :

- Agence France Trésor (AFT) – Bulletins mensuels des taux souverains français
- Banque de France – Statistiques monétaires et financières – taux des marchés financiers
- PLF 2026 – Rapport économique, social et financier (tableaux macroéconomiques)

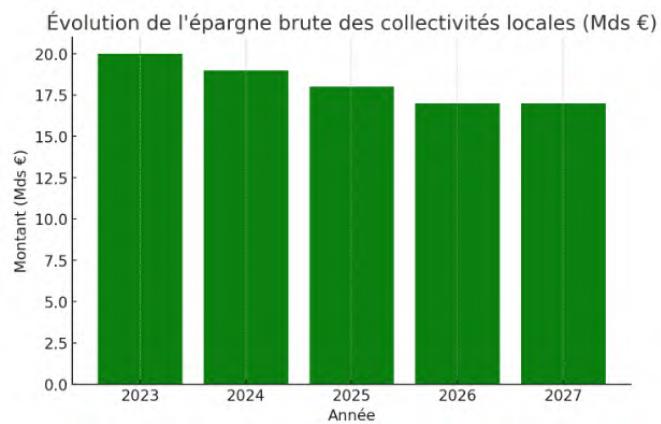
- Recettes et dépenses des collectivités locales** : progression parallèle, confirmant la nécessité de maîtriser les coûts de fonctionnement.



Sources :

- DGFiP (Direction Générale des Finances Publiques) – *Comptes des collectivités locales, base COLLOC / DGCL*
- DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales) – *Rapport sur les finances locales 2024*
- Banque Postale – Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) – *Note de conjoncture 2024*

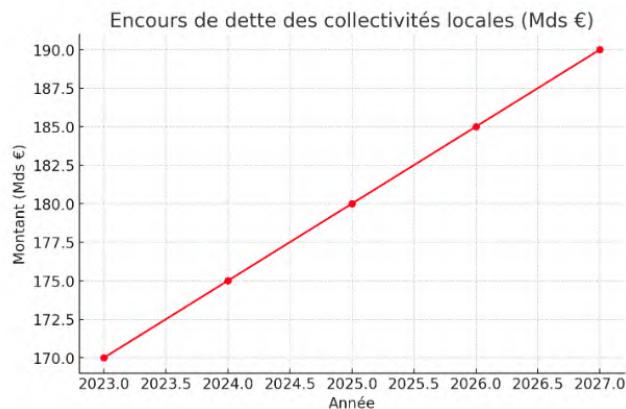
- Épargne brute** : en légère érosion, soulignant la baisse de la capacité d'autofinancement.



Sources :

- DGCL – *Rapport sur les finances locales 2024*, annexe 4 : "Comptes agrégés des collectivités"
- OGL – *Note de conjoncture 2024*, indicateurs de solvabilité et d'autofinancement
- Cour des comptes – *Rapport public annuel 2024, volet finances locales*

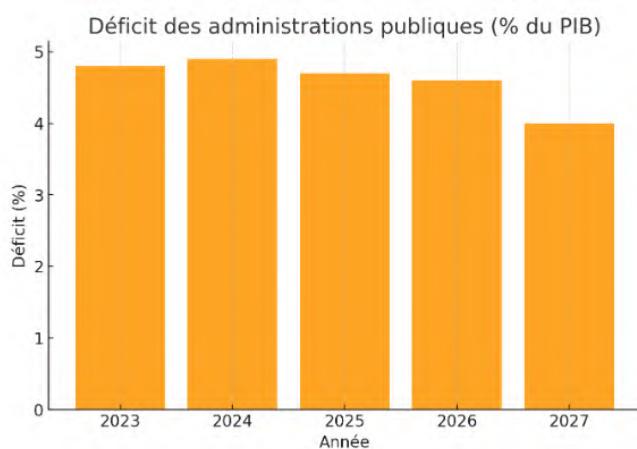
- Encours de dette** : tendance à la hausse maîtrisée, dans un contexte de taux élevés.



Sources :

- DGCL – Finances locales 2024, tableau de bord de la dette locale
- Banque Postale – OFGL, rapport annuel 2024
- Banque de France – Statistiques financières publiques (rubrique : "Administrations publiques locales")

- Déficit public global** : trajectoire de réduction progressive jusqu'à 4 % du PIB à l'horizon 2027.



Sources :

- INSEE – Comptes nationaux des administrations publiques (APU)
- PLF 2026 – Rapport économique, social et financier (RESF)
- Commission européenne – Prévisions automne 2024 (DG ECFIN)
- Cour des comptes – Perspectives des finances publiques 2024–2027

1.3. Implications générales pour la collectivité

- Une faible croissance limite l'augmentation des recettes fiscales, ce qui impose une attention accrue sur la maîtrise des coûts et l'efficacité des services.
- Une inflation modérée mais persistante signifie que les charges (énergie, carburants, fournitures) resteront sous surveillance : le pouvoir d'achat des agents et la pression sur les coûts de fonctionnement seront des éléments à prendre en compte.
- Le contexte budgétaire national contraint le niveau des dotations aux collectivités et peut limiter les marges de manœuvre pour de nouveaux engagements structurants.
- À l'international, l'instabilité et la modération de la croissance européenne imposent de rester prudent quant aux recettes issues du commerce ou de flux économiques externes (ex : tourisme, exportations pour les inter-municipalités concernées).

2. Contexte des finances locales et PLF 2026

2.1. Panorama général

- Les collectivités territoriales françaises évoluent dans un cadre budgétaire de plus en plus constraint : les dotations de l'État sont sous pression, et les charges d'intercommunalité, de fonctionnement et d'investissement doivent être optimisées.
- Les enjeux de transition écologique et énergétique imposent des investissements importants pour les territoires : selon une étude, le financement de la transition pour les collectivités représente un défi majeur en matière de ressources budgétaires.
- Les collectivités doivent recourir davantage aux ressources externes (subventions, fonds européens, partenariats) pour maintenir des projets d'investissement tout en préservant leur capacité d'autofinancement.

2.2. PLF 2026 : principales dispositions concernant le bloc communal (source AMF, analyse adaptée)

2.2.1 Contexte général du PLF 2026 et hypothèses économiques

Le PLF 2026, présenté en Conseil des ministres le 14 octobre 2025, confirme les craintes de l'été : les collectivités territoriales sont appelées à contribuer massivement à l'effort de redressement des finances publiques, avec un coût estimé à 4,6 milliards d'euros mais ce montant ne prend pas en compte l'ensemble des charges supplémentaires ou des diminutions de moyens imposées aux collectivités.

Ainsi, les collectivités, et singulièrement le bloc communal, sont une nouvelle fois la variable d'ajustement du budget de l'État, alors même que leurs marges de manœuvre financières sont déjà fortement contraintes.

Hypothèses économiques retenues par le gouvernement :

- Croissance : 1,0 % en 2026 (vs 0,7 % en 2025), portée par la demande interne (consommation +0,9 %, investissement +2,6 %).
- Inflation : 1,3 % (vs 1,1 % en 2025), avec une hausse des prix de l'alimentation et une stabilisation des services.
- Déficit public : 4,7 % du PIB (vs 5,4 % en 2025), avec un objectif de retour sous 3 % en 2029.
- Dette publique : 117,9 % du PIB (vs 115,9 % en 2025), avec une stabilisation prévue à partir de 2028

Pour 2026, le Haut Conseil des finances publiques considère que le scénario économique qui lui a été soumis repose sur des hypothèses optimistes, associant une consolidation budgétaire importante à une accélération de l'activité. Cette prévision suppose une reprise de la demande intérieure privée dont l'ampleur paraît volontariste au regard du climat général d'incertitude, en particulier pour l'investissement des entreprises et dans une certaine mesure la demande des ménages.

2.2.2 Les principales mesures impactant le bloc communal

a) Pour les intercommunalités et le développement territorial :

→ Suppression accélérée de la CVAE

- Le taux maximal de CVAE passe de 0,28 % à 0,19 % en 2026, puis à 0,09 % en 2027, avant une suppression définitive en 2028, avec 2 ans d'anticipation sur la trajectoire définie par la dernière loi de finances.
- Rupture du lien fiscal entre entreprises et territoires, sans compensation pérenne pour les collectivités et prive la nation de ressources fiscales.
- Encadrement de l'évolution de la fraction de TVA versée en compensation de la THRP et de la CVAE pour les EPCI : son taux d'évolution sera minoré, lorsque la dynamique est positive, du taux d'inflation. Le versement d'une année N ne peut être inférieur à celui de l'année précédente du seul fait de ce calcul (ce qui préfigure d'un gel en 2026).

Il s'agit d'un nouveau coup porté à la compensation d'impôts locaux par la TVA, seulement quelques années après son application (2021 pour la THRP, 2023 pour la CVAE), ce qui affaiblit la fiscalité locale, altère le lien fiscal avec les entreprises, et réduit les ressources des territoires, au regard de l'inflation

→ Fusion des dotations d'investissement (FIT)

- Création du Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT), fusionnant DETR, DSIL et DPV. Le bénéfice du FIT est réservé aux collectivités rurales ainsi qu'à celles marquées par des difficultés urbaines.
- Réduction de 200 M€ par rapport aux enveloppes 2025, avec un fléchage de 25 % vers des projets environnementaux.
- Départementalisation des décisions (attribution confiée au Préfet de Département), mais complexification des critères d'attribution.

La fusion des dotations est l'occasion pour le gouvernement de réduire les moyens dédiés à l'investissement public local, et fait craindre une baisse plus que proportionnelle pour les quartiers prioritaires de la ville.

→ Réduction du Fonds vert (Art. 49 état B) :

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert » baisse de 500 M€ (de 1,15 Md€ à 0,65 Md€ en AE), alors que les besoins en transition écologique sont croissants.

→ FCTVA (art.32) : Le présent article modifie les modalités d'attribution du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) aux collectivités territoriales et à leurs groupements :

- il recentre l'assiette des dépenses éligibles au fonds sur les seules dépenses d'investissement ;
- il prévoit, sans viser les communes nouvelles, que les versements du FCTVA pour les groupements de communes et les établissements publics territoriaux soient effectués l'année suivant la dépense d'investissement (au lieu d'en année "n" actuellement).

→ Maitrise de la dynamique de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) affectée aux collectivités locales et abondement du fonds de sauvegarde des départements - Article 33

Depuis 2023, en compensation de la suppression de la CVAE les collectivités locales perçoivent une fraction de TVA comprenant deux parts :

- Une part fixe (socle) correspondant au droit à compensation.
- et une part variable correspondant à la dynamique de la TVA.

Pour le bloc communal (communes et EPCI), cette dynamique est affectée à un « fonds national de l'attractivité économique des territoires » dont l'objectif est de reverser la dynamique en tenant compte de l'évolution économique de chaque territoire.

À compter de 2025 la répartition s'effectue :

- pour les 2/3 en fonction des effectifs employés l'année précédente à partir des déclarations sociales nominative mensuelles
- pour 1/3 au prorata de la valeur locative imposable à la CFE au 1er janvier de l'année.

Depuis 2025, les fractions de TVA des EPCI à fiscalité propre -versées en compensation de la suppression de la THRP et de la CVAE- sont désormais indexées sur l'évolution de la TVA nationale en n-1 (et non plus en année n). Donc pour 2025, les fractions de TVA des EPCI à fiscalité propre sont celles versées en 2024 (corrigées).

A compter de l'exercice 2026, la dynamique de la TVA affectée aux collectivités locales serait calculée, pour chaque exercice, en minorant la dynamique annuelle de la TVA, lorsqu'elle est positive, par le taux d'inflation. Mais la TVA octroyée aux collectivités ne pourrait pas baisser du seul fait de cette minoration. En effet, il prévoit en outre que le versement d'une année N ne peut être inférieur à celui de l'année précédente du seul fait de ce calcul.

Cette mesure ne s'appliquera néanmoins pas de manière effective dès l'année 2026, dans la mesure où la TVA nationale prévisionnelle pour 2025, sur la base de laquelle est désormais calculée leurs fractions, est prévue en baisse par le présent projet de loi de finances : le dispositif d'écrêttement ne s'applique pas, en effet, en cas de baisse de la TVA nationale. Les fractions compensatrices de TVA en contrepartie de réformes fiscales pour leurs parties fixes et non pour leurs parties soumises à la conjoncture seraient donc maintenues à 47,17 Md€ comme en 2025. Le gel devrait donc se poursuivre en 2026.

→ Minoration des variables d'ajustement :

- 527 M€ de minoration, dont 308 M€ pesant sur le bloc communal : 258 M€ sur la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) et 50 M€ sur les FDPTP (Fonds Départementaux de Péréquation de la Taxe Professionnelle).

Rappel DCRTP et FDPTP :

Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : elle a été instituée en 2011 lors de la réforme de la taxe professionnelle. Elle complète le Fonds national de garantie des ressources individuelles de garantie (FNGIR), créé pour assurer la neutralité de la réforme lors de sa mise en œuvre. Le FNGIR est alimenté par des prélèvements opérés sur les recettes des collectivités identifiées comme gagnantes l'année de mise en œuvre de la réforme, et permet desversements au profit des collectivités identifiées comme perdantes. Toutefois, le FNGIR ne suffisant pas à compenser la totalité des collectivités perdantes, l'Etat a complété le dispositif par la DCRTP, alimentée par le budget national. Ces mécanismes (FNGIR et DCRTP) ont été établis pour chaque catégorie de CL

- Réduction de 25 % de la compensation de l'abattement de 50 % sur les valeurs locatives des établissements industriels, soit une perte de 789 M€ pour les communes et EPCI.

Ces mesures fragilisent les territoires industriels et selon l'AMF remettent en cause la parole de l'État sur la compensation intégrale des suppressions d'impôts locaux. Cela risque d'accentuer les difficultés financières de très nombreuses communes et intercommunalités, notamment les territoires industriels et fragiles. Au total, cela représenterait une baisse de recettes de 789 M€ pour les communes et EPCI concernés.

b) Le gel de la DGF, affaiblissement des moyens des collectivité (art. 31 et 72)

Le PLF initial prévoit de reconduire le montant de DGF du bloc communal (communes et EPCI) à son niveau de 2025. Après les revalorisations de 320 millions d'euros en 2023 et 2024, et de 150 millions d'euros en 2025, le PLF 2026 renoue ainsi avec le gel appliqué à la DGF de 2018 à 2022.

Pour 2026, la DGF du bloc communal est maintenue à son niveau de 2025, soit 19,1 Md€, après des revalorisations limitées en 2023, 2024 et 2025.

Le PLF prévoit le financement de la péréquation par les écrêtements : Les hausses de la DSU (+140 M€) et de la DSR (+150 M€) seront intégralement financées par la baisse des parts forfaitaires de la DGF (notamment la dotation forfaitaire des communes), entraînant des pertes de DGF pour une forte proportion de communes. En effet, le gel de la DGF, combiné à l'augmentation des dotations de péréquation, crée un effet de vases communicants : certaines communes gagnent, mais une part importante de communes perd. En 2026, avec le retour du gel de la DGF, combiné à une hausse de la péréquation prévue à ce stade à 290 M€, la proportion de communes perdantes sera donc forcément plus importante qu'en 2025.

Le PLF prévoit le report d'une année la prise en compte de la redevance d'assainissement pour le calcul du coefficient d'intégration fiscale (CIF) des communautés de communes (prévu initialement pour 2026), les effets redistributifs de cette prise en compte n'ayant pas encore pu être simulés. L'optimisation du CIF ne concernera que les communautés de communes qui exercent directement ces compétences et qui ne les ont pas transférées à un syndicat intercommunal ou mixte. En effet, le montant des redevances perçues par les syndicats intercommunaux n'est pas compris dans les ressources (au numérateur) de la communauté de communes dans le cadre du calcul du CIF. Ainsi, cette mesure reviendra – pour les communautés concernées – à augmenter le dénominateur du CIF et donc à le réduire mécaniquement, alors même qu'elles exercent bel et bien les compétences eau et assainissement via un syndicat.

c) Une augmentation des charges contraintes qui pèsera dans la capacité des collectivités à tenir leurs dépenses :

→ **Hausse des cotisations CNRACL :**

Augmentation de 3 points du taux de cotisation retraite, soit un coût supplémentaire de 1,2 Md€ pour les collectivités, venant s'additionner aux 3 points de l'an passé et au point de 2024.

→ **Augmentation de la TGAP (verdissement de la fiscalité sur les déchets art. 21) :**

- La Taxation Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) fait l'objet d'une refonte radicale et d'une hausse significative, avec des conséquences directes sur les budgets des communes et intercommunalités.

- L'augmentation progressive de la TGAP sur l'enfouissement et l'incinération des déchets, avec une trajectoire de +10 % par an entre 2026 et 2030, se traduira par une hausse de 60 % du tarif sur la période, tandis que l'incinération verra ses coûts augmenter de 4 €/tonne par an.
- La TGAP augmentera ainsi de 257 M€ dès 2026, portée à +2,1 Md€ sur 5 ans (2026-2030). Pour compenser, le PLF propose une réduction du taux de TVA à 5,5 % sur les prestations de gestion des déchets, mais celle-ci ne couvrira qu'une partie des surcoûts.

Ainsi, selon les estimations de l'AMF, dès 2027, ces augmentations entraîneront probablement une hausse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui pourrait augmenter de 23 % sur 5 ans pour absorber ces hausses. Les collectivités se retrouvent ainsi prises en étau : soit elles répercutent ces coûts sur les usagers via la TEOM, soit elles rognent sur d'autres postes de dépenses, au détriment des services publics locaux.

2.3. Nécessaire intégration des données macro et financières dans les orientations budgétaires.

En tenant compte des éléments macro-économiques et du contexte des finances locales, notamment de la trajectoire financière nationale issue du PLF 2026, les orientations budgétaires 2026 de la collectivité se voient renforcées :

- Maintien de la restriction des dépenses récurrentes de fonctionnement, dans un contexte de croissance modérée et recettes limitées.
- Vigilance accrue sur les charges à caractère général (énergie, carburants, fournitures) car l'inflation, bien que modérée, affecte ces postes. Les charges structurelles continuent d'augmenter, ce qui crée une pression sur les budgets de fonctionnement. Même si, le PLF prévoit une diminution de l'accise sur l'électricité qui devrait diminuer légèrement la facture d'électricité des bâtiments publics.
- Investissements focalisés sur l'essentiel : c'est-à-dire sur les opérations déjà engagées ou contractuelles, dans un contexte de ressources contraintes et d'incertitude pour la prochaine mandature. Le recours à l'emprunt doit être mesuré, dans un contexte de dette publique élevée et de taux d'intérêt qui peuvent se durcir.
- Préparation d'un budget de transition pour permettre au futur exécutif d'agir dès son installation, en gardant la capacité de définir un PPI adapté à la conjoncture et aux orientations locales.
- Renforcement de la recherche de subventions et financements externes, compte tenu de la nécessité de compenser la baisse potentielle des ressources propres et la pression sur l'endettement.
- L'incertitude sur le niveau futur des dotations de l'État et sur les transferts inter-collectivités oblige à adopter un cadrage budgétaire prudent et à prévoir des marges de sécurité.

- Le calendrier électoral local (élections municipales & communautaires au printemps 2026) implique une attention particulière aux engagements pluriannuels et à la capacité du futur exécutif à arbitrer les priorités d'investissement.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) a pour objectif de fixer les grandes orientations politiques et financières pour l'exercice 2026, dans le respect du cadre législatif et des équilibres nationaux. Il s'articule directement avec la lettre de cadrage budgétaire adressée par le Président aux services, qui précise les hypothèses de travail et les priorités de gestion.

Ainsi, si les services préparent dès à présent les propositions de crédits dans un esprit de continuité et de rigueur, ce sont les élus qui déterminent les orientations stratégiques, les priorités d'action et le cadre budgétaire global dans lequel s'inscrira le budget primitif 2026.

Cette articulation garantit une cohérence entre la vision politique locale, la trajectoire financière nationale issue du PLF 2026, et la bonne exécution opérationnelle par les services. Les arbitrages seront conduits par la Direction Générale, en lien avec la Présidence et les Vice-Présidences concernées, dans le respect du cadre fixé.

Le **cadrage budgétaire interne prévu pour 2026** repose sur le principe de stabilité des crédits de fonctionnement (dans la limite des crédits 2025) et répond à la nécessité de préserver les marges dans un contexte de recettes sous tension.

La limitation des investissements nouveaux avant l'élection permet de maîtriser le risque de s'engager dans des opérations lourdes sans visibilité pour la prochaine équipe.

L'inscription d'un budget de transition (voir section II) privilégiera la continuité plus que l'innovation forte, ce qui est cohérent avec l'environnement macro-économique et sectoriel.

La recherche systématique de cofinancements externes est d'autant plus justifiée que les marges propres de la collectivité sont réduites par les contraintes nationales et globales.

II. Un budget 2026 de transition avant les élections

Le **Budget Primitif 2026** sera conçu comme un **budget de transition**, voté **avant l'élection de la prochaine équipe communautaire**.

Il constituera donc une étape charnière :

- **un budget de transition**, garantissant la continuité et la responsabilité,
- **préparant le futur mandat**, en laissant à la nouvelle équipe la liberté de ses choix stratégiques et de son PPI.

Cette démarche s'inscrit dans la double logique :

- de **prudence et de rigueur** imposée par le PLF 2026 et la trajectoire nationale de réduction du déficit,
- et de **neutralité politique et institutionnelle**, conformément aux principes d'équilibre et de transparence dans la période pré-électorale.

Ses objectifs sont les suivants :

- **Assurer la continuité du service public** durant la période électorale et l'installation du nouvel exécutif.
- **Permettre à la future équipe** de disposer dès sa prise de fonctions d'un cadre budgétaire clair, stable et exécutable.
- **Préserver la liberté de décision** du futur conseil communautaire en matière de priorités politiques et d'investissements nouveaux.
- **Maintenir la soutenabilité financière** et la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Dans cette optique, le **budget primitif 2026 couvrira prioritairement les dépenses courantes et les engagements déjà actés.**

Il sera complété, **après les élections**, par un **budget supplémentaire**, qui permettra :

- D'ajuster les crédits aux nouvelles orientations politiques et au futur **PPI 2026-2031**,
- D'intégrer les éventuelles modifications de périmètre, de priorités ou de financements décidées par la nouvelle équipe.

Après installation du nouvel exécutif, le **vote d'un Budget Supplémentaire (BS)** viendra par conséquent compléter cette première étape, pour ajuster la politique d'investissement et adapter les priorités aux orientations du nouveau mandat.

Perspectives et vigilance

Les principaux points de vigilance pour l'exercice 2026 sont :

- **Hausse des coûts de l'énergie** et des charges générales.
- **Ralentissement économique** pesant sur les recettes fiscales.
- **Tension sur les effectifs** et sur la continuité du service public.
- **Maintien de l'épargne brute** pour préserver la capacité future d'investissement.
- **Risque de sous-financement** si les subventions attendues tardent à être notifiées.

La collectivité devra donc maintenir une gestion **prévoyante, flexible et réactive**, pour préserver ses équilibres financiers durant cette période transitoire.

Les hypothèses générales retenues sont les suivantes :

- 1.3% d'inflation sur les charges à caractère général
- Prise en compte de l'augmentation de charges liées aux assurances (suite marchés AO)
- Prise en compte d'un taux de GVT de 1% et de l'impact des 3 points supplémentaires de cotisation CNRACL
- Sur le budget déchets ménagers, prise en compte de l'évolution de la TGAP et par conséquent des tarifs Trifyl.
- Maintien des taux de fiscalité et prise en compte d'une évolution des bases locatives à hauteur de 2%.
- Maintien de la DGF
- Prise en compte de la taxe Gemapi (instauration votée en 2025)
- Baisse des subventions CAF pour la petite enfance (bonus mixité et handicap)

III. Résultats prévisionnels 2025 du budget principal et des budgets annexes

Les éléments suivants ne sont pas des éléments budgétaires définitifs, ils ne servent qu'à avoir une vision relative des éléments de l'année 2025 (une projection a été effectuée jusqu'au 31 décembre).

1.Budget principal

1.1 A ce stade, les dépenses réelles de fonctionnement sont conformes aux prévisions projetées lors du vote du budget.

k€	2022	2023	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025
Charges fonctionnement	9 352 436	9 591 936	9 572 505	10 316 189	9 767 101
			2,6%	-0,2%	2,0%
charges à caractère général	1 480 073	1 659 233	1 512 854	1 905 640	1 656 291
charges de personnel	4 726 172	5 002 852	5 164 923	5 307 000	5 050 000
autres charges de gestion courante*	3 146 192	2 929 851	2 894 728	3 103 549	3 060 810
Atténuation de produits	1 114 089	1 162 671	1 130 530	1 095 888	1 061 700
Charges de fonctionnement courant	10 466 525	10 754 607	10 703 035	11 412 077	10 828 801
Charges exceptionnelles	16 214	396 870	-	9 400	0
Charges de fonct.hors intérêts	10 482 739	11 151 477	10 703 035	11 421 477	10 828 801
			% d'évolution	6,4%	-4,0%
					1,2%
Intérêts de la dette	213 722	229 852	247 361	240 000	238 289
TOTAL charges de fonctionnement	10 696 461	11 381 330	10 950 395	11 661 477	11 067 090

* hors subvention équilibre BA déficitaires non autonomes (Cinéma, Multi accueil Petite Enfance, Tad)

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à + 11 M€. La hausse légère (+1,2 %) des charges de fonctionnement hors dette (hors subvention des budgets annexes pour combler les déficits) est cohérente avec les prévisions budgétaires qui intégraient :

- Une hausse des dépenses à caractère général liée :
 - o à la persistance de l'inflation, bien qu'en net ralentissement qui s'est traduit par :
 - L'augmentation de certaines fournitures et matières premières (et notamment de l'énergie) et des prestations de services et de maintenance.
 - L'augmentation du coût des assurances, dans la continuité de la crise sanitaire et du désengagement des assureurs vis-à-vis des collectivités.
 - o A la régularisation de prestations glissant sur 2 exercices comme la gestion de l'aire des gens du voyage
 - o La réalisation d'actions biennuelle comme la Biennale des Verriers
- Malgré l'augmentation des taux de CNRACL annoncée, une baisse des dépenses de charges de personnel liée :
 - o Au gel des recrutements et au non renouvellement de 3 départs à la retraite
- Une hausse des subventions, qui correspond à l'augmentation de la subvention d'équilibre au CIAS (292 500 € en 2024 contre 435 000€ en 2025 soit +142K€) pour permettre le versement de la mise à disposition du personnel.

1.2 Les Produits de fonctionnement courant sont en hausse de 4.3%

k€	2022	2023	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025
Produits fonctionnement courant	12 447 048	12 264 800	12 289 197	12 763 464	12 739 048
		-1,5%	0,2%		3,7%
<i>Impôts et taxes</i>	4 178 552	4 909 320	4 879 523	4 890 938	4 925 087
<i>Fiscalité locale</i>	2 754 063	2 152 747	2 462 868	2 659 962	2 684 058
<i>Dotations et participations</i>	2 486 082	2 166 608	2 324 492	2 462 350	2 478 028
<i>Autres produits de fct. Courant</i>	3 028 351	3 036 126	2 622 314	2 750 214	2 651 875
Atténuation de charges	119 875	145 643	174 473	176 164	170 000
Produits de fonctionnement courant	12 566 923	12 410 444	12 463 670	12 939 628	12 909 048
Produits financiers et spécifiques	255 221	80 677	52 347	32 499	140 629
TOTAL produits de fonctionnement	12 822 143	12 491 121	12 516 017	12 972 127	13 049 677
		% d'évolution			4,3%
			-2,6%	0,2%	

Les Recettes réelles de fonctionnement s'élèveraient à environ **+13 M€**, en hausse (+4.3 % soit + 533k€ par rapport à 2024) conformément aux prévisions budgétaires qui comprenaient notamment :

- Une augmentation de la fiscalité : +232 k€ au total par rapport à 2024 (pour rappel 1 797 724€)

TFB base :	28 797 000	THRS base :	2 999 000	TFNB base :	968 200	CFE base :	3 128 000	TOTAL produits
taux	produit	taux	produit	taux	produit	taux	produit	
1,50%	431 955	15,60%	467 844	3,83%	37 082	34,94%	1 092 923	2 029 804

- Une légère augmentation de la DGF (+90k) et des compensations au titre des exonérations TF.

Par ailleurs, la collectivité a constaté la vente d'un entrepôt photovoltaïque (produits spécifiques) +102k€.

Le tableau ci-après reprend les principales évolutions du produit fiscal du Budget principal :

EVOLUTION DU PRODUIT FISCAL DIRECT Y COMPRIS COMPENSATION FISCALE

Chapitre	Libellé	2021	2022	2023	2024	prévisions 2025
c/73	Impôts et taxes	3 790 596,90	4 178 552,17	4 909 319,50	4 879 522,65	4 925 087,00
	Attribution de compensation	363 597,90	426 242,17	452 683,50	431 199,65	455 534,00
	FPIC	421 606,00	419 114,00	415 363,00	409 226,00	409 226,00
	Fraction compensation TVA TH	3 005 393,00	3 333 196,00	3 397 133,00	3 396 136,00	3 415 871,00
c/731	Fraction compensatoire CVAE	0,00	0,00	644 140,00	642 961,00	644 456,00
	Fiscalité locale	2 546 221,76	2 754 063,00	2 152 747,00	2 462 868,00	2 691 971,00
	CVAE	619 892,00	610 616,00	0,00	0,00	0,00
	CFE + TF + TH RS	1 406 844,00	1 434 839,00	1 577 044,00	1 825 933,00	2 071 272,00
c/74	TASCOM	165 209,76	190 361,00	208 320,00	227 337,00	227 337,00
	IFER	322 875,00	335 829,00	362 720,00	356 933,00	363 362,00
	autres rôles supp.	31 401,00	182 418,00	4 663,00	52 665,00	30 000,00
	Gemapi					0,00
c/74	Dotations et participations	1 838 703,00	1 911 847,00	1 990 735,00	2 065 399,00	2 179 444,00
	Dotations interco	684 056,00	749 970,00	783 287,00	891 109,00	1 005 822,00
	Dotations de compensations	738 030,00	720 662,00	716 537,00	704 848,00	679 622,00
	Compensation au titre de la cvaе ou CET					
	Compensation taxe habitation	416 617,00	441 215,00	490 911,00	469 442,00	494 000,00
	TOTAL	8 175 521,66	8 844 462,17	9 052 801,50	9 407 789,65	9 796 502,00
	évolution	0,62%	8,18%	2,36%	3,92%	4,13%

1.3 L'épargne nette à ce stade s'élèverait à 694 k€ (soit + 363k€ par rapport à 2024)

Les résultats provisoires de l'exercice 2025 confirment la tendance vers la stabilité des équilibres financiers conformément aux efforts menés en termes de fiscalité et de rigueur budgétaire mise en place dans le suivi de l'exécution des crédits et qui permettraient de dégager :

- une **Épargne brute** +1.9 M€, en augmentation par rapport à 2024.
- une **Épargne nette** : prévision à hauteur de 694 k€ soit + 363k€ environ par rapport à 2024

Les tableaux ci-dessous sont des simulations de ce que pourrait être la capacité d'autofinancement au 31/12/2025, les résultats définitifs n'étant pas connus.

EVOLUTION EPARGNE NETTE DU BUDGET PRINCIPAL

		2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	Chap.70	2 157 048,88	2 246 044,17	2 501 482,27	2 549 875,00
	Chap.73 731	6 932 615,17	7 062 066,50	7 342 390,65	7 609 145,00
	Chap.74	2 486 081,99	2 166 608,13	2 324 492,43	2 478 028,00
	Chap.75	871 301,84	790 672,74	120 831,74	102 000,00
	Chap.013	119 874,62	145 643,27	174 473,34	170 000,00
	chap. 76	59 691,95	50 856,07	42 376,52	32 499,00
	chap. 77	195 528,60	29 820,73	9 970,40	108 130,00
	total :	12 822 143,05	12 491 711,61	12 516 017,35	13 049 677,00
Dépenses de gestion	Chap. 011	1 480 072,58	1 659 232,99	1 512 853,55	1 656 291,00
	Chap. 012	4 726 172,21	5 002 852,39	5 164 922,99	5 050 000,00
	Chap. 65	3 146 191,55	2 929 850,51	2 894 728,40	3 060 810,00
	Chap. 67	16 214,00	396 869,92	-	0,00
	Chap. 014	1 114 088,59	1 162 671,37	1 130 529,58	1 061 700,00
	total :	10 482 738,93	11 151 477,18	10 703 034,52	10 828 801,00
Epargne de gestion →		2 339 404,12	1 340 234,43	1 812 982,83	2 220 876,00
charges financières : intérêts	Chap. 66	213 721,87	229 852,48	247 361,00	238 289,00
Epargne brute →		2 125 682,25	1 110 381,95	1 565 621,83	1 982 587,00
Remboursement de Capital	Chap. 16	1 228 344,51	1 166 651,52	1 235 167,76	1 288 495,13
Epargne nette →		897 337,74	-56 269,57	330 454,07	694 091,87

Rappel définitions :

Épargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie i.e. épargne de gestion – charges d'intérêts. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

1.4 Les dépenses d'équipement projetées et autorisations de programmes

Les dépenses d'équipements sur 2025 sur le budget principal devraient s'élever à 1 859 484 € TTC. Un emprunt à hauteur de 415k€ a été mobilisé sur l'exercice.

OPERATIONS	DEPENSES EQUIPEMENTS			SUBVENTIONS			FCTVA		EMPRUNT affectation réalisée 2025
	Prévu BP	Réalisé au 15/11	Projection "Réalisé" au 31/12	Réalisé au 15/11	Reste à percevoir	Projection "Réalisé" au 31/12	Réalisé au 15/11	Projection au 31/12	
104 - ACHAT DE VEHICULES	30 000	-	29 960						
106 - AMENAGEMENT DES PORTES DU TARN NORD	3 500	-	3 015	150 813		150 813			
116 - SIGNALITIQUE	5 500	1 218	1 218				504	645	
117 - MISE EN OEUVRE D'UNE MAISON DE SANTE	552 000	530 740	559 197	141 274	286 352	300 744	90 838	104 715	
126 - RESTAURATION FOND KOSIN	3 500	3 038	3 038				1 315	1 315	
129 - ACQUISITIONS MATERIELS ET INSTALLATIONS DU SERVICE TECHNIQUE	42 520	32 368	32 608				1 783	5 884	
130 - INSTALLATIONS ET MATERIELS PISCINE	42 000	26 907	35 414				3 336	4 986	
134 - MATERIELS INFORMATIQUES - 2	45 000	23 269	23 269				2 778	2 866	
140 - APPEL A PROJET VELO ET TERRITOIRE	15 124	9 633	9 633						
147 - COMMUNICATION CREATION LOGO SITE	2 500	-	-	12 584		12 584			
148 - REHABILITATION FRICHE CHEMIN DES ACACIAS	656	655	655		68 883	55 000			
150 - CONSTRUCTION CRECHE FARGUETTES	30 000	-	-						
151 - AMENAGEMENT ZAC CROIX DE MILLE	20 000	-	-	10 060		10 060	2 057	2 119	
152 - AMENAGEMENT CRECHES GESTION EN REGIE	30 500	22 973	29 553				112	112	
154 - OFFICE DU TOURISME BAT	700	681	681						
156 - AMENAGEMENT ACQUISITION PESSAGERIES	39 441	6 603	10 208						
159 - PISCINE DOMMAGES SINISTRES	370 000	-	-				6 798	8 714	25 000
161 - AMENAGEMENT POLE NUMERIQUE	75 000	53 120	75 000				796	2 954	
163 - REHABILITATION CRECHE ESPELIDOU	240 000	20 138	55 148						
164 - RENOVATION CRECHE LES PETITS LOUPS	43 200	6 928	41 880						
165 - REHABILITATION LOGEMENTS TEMPORAIRES BAT RESSORT	-	-	-						
166 - CREATION ATLAS BIODIVERSITE	40 000	5 629	5 629				350	350	
167 - MEDICOBUS	156 000	155 730	155 730						
168 - PACTE TERRITORIAL	8 000	-	-	138 467		138 467			
169 - PROJET UNESCO VIADUC VIAUR	9 700	-	9 700	29 177					
170 - MARQUE SEGALA	13 300	-	13 281						
43 - MODERNISATION POLE VERRIER ET ACHAT OEUVRE	399 214	288 675	399 214						
60 - ACHAT RESERVE FONCIERE ET IMMOBILIERE	52 760	26 570	29 330						
70 - FONDS DE CONCOURS	30 000	10 000	30 000						
74 - SENTIERS DE RANDONNEES	17 828	162	13 811	10 246		10 246			
83 - BATIMENTS : AMENAGEMENT ENTRETIEN DIVERS	125 501	32 754	73 956						
88 - MATERIELS	18 200	1 632	1 935						
94 - VOIRIE 4	257 000	188 746	216 423						
110- CONSTRUCTION CRECHE REGUELONGUE	0	-	-	48 878		48 878			
TOTAL	2 718 644	1 448 168	1 859 484						
				Atterrissage Dépenses équipements 2025			Atterrissage Subventions équipements 2025		Atterrissage FCTVA 2025
				373 855	765 773	834 289	373 855	765 773	834 289
							149 794	210 920	415 000

2.Budgets annexes

Les budgets annexes de la Petite Enfance, du Cinéma et du TAD demeurent en déficit et n'ont pas une capacité d'autofinancement suffisante sans apport d'une subvention d'équilibre du budget principal.

Les budgets annexes « déchets ménagers » et « CCA appui à l'immobilier » sont excédentaires du fait de la constitution d'une épargne pour les dépenses d'investissement à venir (acquisition BOM, travaux de chauffage et d'isolation sur CCA...).

Par ailleurs, le budget photovoltaïque demeure excédentaire suite aux recettes annuelles de revente d'électricité sans charges réelles correspondantes.

2.1 La section de fonctionnement des différents budgets annexes :

Les tableaux suivants présentent les résultats des budgets annexes chapitre par chapitre.

2.1.1 Le budget annexe Multi Accueil Petite enfance (Crèches +RPE)

BA Petite enfance - CHARGES

	k€	2022	2023	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025
Charges fonctionnement		1 169 485	1 266 695	1 350 779	1 423 098	1 396 001
				8,3%	6,6%	3,3%
<i>charges à caractère général</i>	154 101	162 997	166 178	197 593		196 919
<i> charges de personnel</i>	867 035	896 388	1 002 831	1 065 000		1 038 577
<i> autres charges de gestion courante</i>	148 349	207 310	181 770	160 505		160 505
Charges de fonctionnement courant	1 169 485	1 266 695	1 350 779	1 423 098	1 396 001	
Charges spécifiques		-	-	3 166	3 200	0
TOTAL charges de fonctionnement	1 169 485	1 266 695	1 353 945	1 426 298	1 396 001	
				% d'évolution	8,3%	6,9%
						3,1%

BA Petite Enfance -PRODUITS

	k€	2022	2023	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025
Produits fonctionnement courant		1 346 835	814 982	780 877	829 403	803 552
				-39,5%	-4,2%	2,9%
<i>Impôts et taxes</i>						-
<i> Fiscalité locale</i>						-
<i> Dotations et participations</i>						-
<i> Autres produits de fct. Courant*</i>	1 346 835	814 982	780 877	829 403		803 552
Atténuation de charges		22 732	27 398	19 058	20 000	45 000
Produits de fonctionnement courant	1 369 567	842 380	799 935	849 403	848 552	
Produits financiers et spécifiques		-	-	228	-	11910
TOTAL produits de fonctionnement	1 369 567	842 380	800 163	849 403	860 462	
				% d'évolution	-38,5%	-5,0%
						7,5%

* hors subvention équilibre du budget principal

Le résultat prévisionnel de l'exercice 2025 devrait être déficitaire à hauteur de 547K€ (hors déficits antérieurs) sensiblement comme en 2024 (553 k€) contre 424 k€ en 2023 et 200k€ en 2022 (sur cet exercice, n'étaient pas comptabilisées sur ce budget, les subventions aux crèches privées, ce qui explique cet écart.).

Les autres produits de fonctionnement courant comprennent les subventions de la CAF et de la MSA (PSU EAJE, bonus CTG...etc.), ainsi que les participations des familles (environ 15% du total, soit 125k€ environ).

Le produit exceptionnel correspond à un remboursement de trop perçu de subventions 2024 de l'association les Petites coccinelles.

2.1.2 Le budget annexe Déchets ménagers et assimilés

BA Déchets ménagers - CHARGES

	k€	2022	2023	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025
Charges fonctionnement		2 983 970	4 012 834	3 926 786	4 349 374	4 149 000
				34,5%	-2,1%	5,7%
<i> charges à caractère général</i>	333 785	382 007	384 945	535 374		420 000
<i> charges de personnel</i>	1 031 698	1 207 238	1 141 897	1 225 000		1 220 000
<i> autres charges de gestion courante</i>	1 618 487	2 423 588	2 399 944	2 589 000		2 509 000
Atténuation de produits	162 459	177 850	189 744	204 000		204 000
Charges de fonctionnement courant	3 146 429	4 190 684	4 116 530	4 553 374	4 353 000	
Charges spécifiques		-	-	-	-	0
TOTAL charges de fonctionnement	3 146 429	4 190 684	4 116 530	4 553 374	4 353 000	
				% d'évolution	33,2%	-1,8%
						5,7%

BA Déchets ménagers - PRODUITS

	k€	2022	2023	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025
Produits fonctionnement courant		3 770 693	4 170 231	4 588 396	4 681 666	4 725 028
			10,6%	10,0%		3,0%
<i>Impôts et taxes</i>						-
<i>Fiscalité locale</i>	3 729 558	4 054 257	4 430 409	4 516 665		4 523 028
<i>Dotations et participations</i>	10 873	80 410	10 820	10 000		30 000
<i>Autres produits de fct. Courant</i>	30 262	35 564	147 167	155 001		172 000
Atténuation de charges		29 666	53 740	58 602	30 000	70 000
Produits de fonctionnement courant		3 800 359	4 223 971	4 646 997	4 711 666	4 795 028
Produits financiers et spécifiques		-	1 005	572	-	0
TOTAL produits de fonctionnement		3 800 359	4 224 976	4 647 569	4 711 666	4 795 028
	% d'évolution		11,2%	10,0%		3,2%

Le résultat prévisionnel (opérations réelles) pour l'exercice 2025 devrait se situer à + 442 k€, ce qui devrait permettre d'absorber d'une part, les hausses prévisibles de dépenses en matière de traitement des déchets (impact de la TGAP), et d'autre part, de dégager un autofinancement suffisant pour permettre l'acquisition de matériels sur 2026, notamment des Bennes à Ordures ménagères et contenants, sans mobiliser un emprunt, ni augmenter la fiscalité (TEOM).

A ce résultat, il faut soustraire 315 k€ consacrés à la dotation aux amortissements (opération d'ordre)

Pour rappel, les taux de TEOM n'ont pas évolué en 2025. L'augmentation des recettes fiscales provient de la seule augmentation mécanique des bases de valeurs locatives.

2.1.3 Le budget Office du Tourisme

Office du Tourisme - CHARGES

	k€	2022	2023	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025
Charges fonctionnement		232 053	256 439	269 422	289 880	286 880
			10,5%	5,1%		6,5%
<i>charges à caractère général</i>	51 068	57 921	83 162	85 000		80 000
<i>charges de personnel</i>	180 983	191 934	186 257	196 380		196 380
<i>autres charges de gestion courante</i>	1	6 584	2	8 500		10 500
Atténuation de produits		7 505	5 597	20 650	2 000	2 000
Charges de fonctionnement courant		239 558	262 036	290 072	291 880	288 880
Charges spécifiques		190	148	-	500	0
TOTAL charges de fonctionnement		239 748	262 184	290 072	292 380	288 880
	% d'évolution		9,4%	10,6%		-0,4%

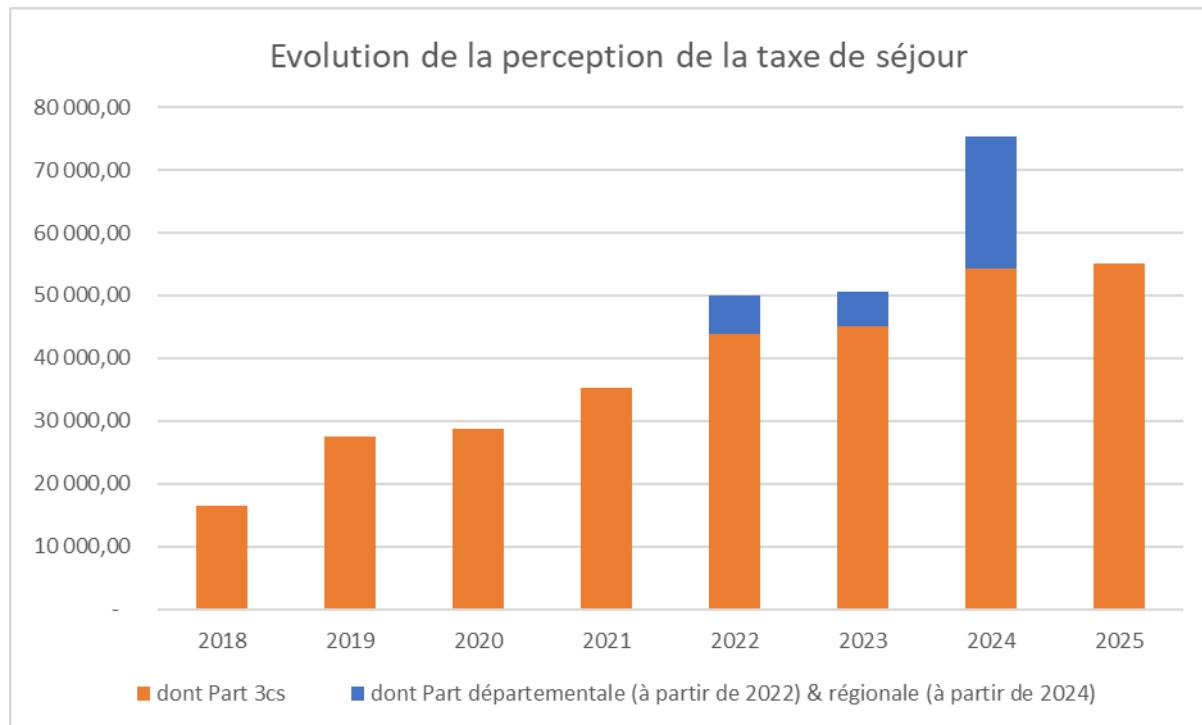
BA Office du tourisme -PRODUITS

	k€	2022	2023	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025
Produits fonctionnement courant		231 397	226 901	288 087	274 640	271 652
			-1,9%	27,0%		-5,7%
<i>Impôts et taxes</i>	-	-	-	-		-
<i>Fiscalité locale</i>	50 025	50 617	75 383	55 000		55 000
<i>Dotations et participations</i>	175 400	160 400	197 400	196 640		196 652
<i>Autres produits de fct. Courant</i>	5 972	15 884	15 303	23 000		20 000
Atténuation de charges		2 022	3 756	3 636	4 000	3 000
Produits de fonctionnement courant		233 419	230 657	291 722	278 640	274 652
Produits financiers et spécifiques		-	-	-	-	0
TOTAL produits de fonctionnement		233 419	230 657	291 722	278 640	274 652
	% d'évolution		-1,2%	26,5%		-5,9%

Le résultat prévisionnel 2025 devrait être déficitaire à hauteur de -14K€ qui s'explique par :

- Une baisse de la subvention départementale de moitié : 5200 € en 2025 (10400 € en 2024)
- Des charges de personnel en hausse suite au remplacement d'un poste permanent

Il convient de souligner que la baisse de fiscalité correspondant au fait que la collectivité ne perçoit plus directement la taxe départementale et la taxe régionale comme c'était le cas en 2024 avec réversement de fiscalité au chapitre 014.



2.1.4 Le budget annexe Cinéma

BA Cinéma - CHARGES

	k€	2022	2023	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025
Charges fonctionnement		43 331	261 700	429 836	463 015	463 002
charges à caractère général			504,0%	64,2%		7,7%
charges de personnel		43 331	190 600	429 836	463 000	463 000
autres charges de gestion courante		-	-	0	15	2
Atténuation de produits		-	-	-	-	-
Charges de fonctionnement courant		43 331	261 700	429 836	463 015	463 002
Charges spécifiques		-	-	-	-	0
Charges de fonct.hors intérêts		43 331	261 700	429 836	463 015	463 002
% d'évolution			504,0%	64,2%		7,7%
Intérêts de la dette		33 196	49 868	35 618	32 000	31 711
TOTAL charges de fonctionnement		76 527	311 569	465 454	495 015	494 713

BA Cinéma - PRODUIT

	k€	2022	2023	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025
Produits fonctionnement courant		561	130 246	350 458	365 000	352 750
Dotations et participations			23105,1%	169,1%		0,7%
Autres produits de fact. Courant		561	130 246	350 458	365 000	352 750
Atténuation de charges		-	-	-	-	-
Produits de fonctionnement courant		561	130 246	350 458	365 000	352 750
Produits financiers et spécifiques		-	-	-	-	420,34
TOTAL produits de fonctionnement		561	130 246	350 458	365 000	353 170
% d'évolution			23105,1%	169,1%		0,8%

* hors subvention équilibre du budget principal

Le résultat prévisionnel devrait être déficitaire de -141k€.

Les charges à caractère général sont conformes aux prévisions et correspondent :

- Versement de la redevance au délégataire dans le cadre du contrat de régie intéressée : 206 316 € HT par an + prime d'intéressement d'objectifs.
- Aux charges de distributeurs de films et achats de confiseries et de boissons, sacem : environ 155000€
- Aux charges du bâtiment (maintenance, fluides, entretien, matériel projections, ...) : environ 102000€

Les autres produits de fonctionnement courant correspondent aux reversements de la Billetterie et de la vente de confiseries et boissons, dans le cadre de la convention de Régie intéressée.

2.1.5 Le budget annexe CCA Appui Immobilier

BA CCA Appui immobilier - CHARGES

	k€	2022	2023	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025
Charges fonctionnement	78 534	83 677	94 782	212 000	160 000	
		6,5%	13,3%			68,8%
<i>charges à caractère général</i>	78 534	83 677	94 782	152 000		100 000
<i> charges de personnel</i>	-	-	-	-		-
<i> autres charges de gestion courante*</i>	-	-	-	60 000		60 000
Atténuation de produits	-	-	-	-	-	
Charges de fonctionnement courant	78 534	83 677	94 782	212 000	160 000	
Charges exceptionnelles	162	108	125	20 000	0	
Dotations aux provisions				68 000	0	
Charges de fonct.hors intérêts	78 696	83 785	94 907	300 000	160 000	
		% d'évolution	6,5%	13,3%		68,6%
Intérêts de la dette	-	-	-	-	-	
TOTAL charges de fonctionnement	78 696	83 785	94 907	300 000	160 000	

BA CCA Appui immobilier - PRODUITS

	k€	2022	2023	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025
Produits fonctionnement courant	170 178	192 105	170 094	172 201	180 000	
		12,9%	-11,5%			5,8%
<i>Impôts et taxes</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Fiscalité locale</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Dotations et participations</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Autres produits de fact. Courant</i>	170 178	192 105	170 094	172 201	180 000	
Atténuation de charges	-	-	-	-	-	
Produits de fonctionnement courant	170 178	192 105	170 094	172 201	180 000	
Produits financiers et spécifiques		-	-	-	-	129
TOTAL produits de fonctionnement	170 178	192 105	170 094	172 201	180 129	
		% d'évolution	12,9%	-11,5%		5,9%

Le résultat devrait être excédentaire de +20k€, et ce, malgré un versement exceptionnel des excédents antérieurs de 60k€ versé au budget principal.

Les recettes sont composées des loyers et mises à disposition au coworking.

2.1.6 Le budget annexe Transport à la demande (TAD)

BA TAD - CHARGES

	k€	2022	2023	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025
Charges fonctionnement		13 783	15 891	25 047	28 222	28 001
<i>charges à caractère général</i>			15,3%	57,6%		11,8%
<i>charges de personnel</i>	13 783	15 891	25 045	28 207		28 000
<i>autres charges de gestion courante</i>	-	-	-	2	15	1
Atténuation de produits		-	-	-	-	-
Charges de fonctionnement courant	13 783	15 891	25 047	28 222	28 001	
Charges spécifiques		-	-	-	-	0
Charges de fonct.hors intérêts	13 783	15 891	25 047	28 222	28 001	
% d'évolution			15,3%	57,6%		11,8%
Intérêts de la dette	-	-	-	-	-	-
TOTAL charges de fonctionnement	13 783	15 891	25 047	28 222	28 001	

BA TAD - PRODUITS

	k€	2022	2023	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025
Produits fonctionnement courant		9 275	10 401	11 889	16 000	17 588
<i>Impôts et taxes</i>						-
<i>Fiscalité locale</i>						-
<i>Dotations et participations</i>	8 477	9 229	10 989	15 000		16 588
<i>Autres produits de fct. Courant*</i>	798	1 173	900	1 000		1 000
Atténuation de charges		-	-	-	-	-
Produits de fonctionnement courant	9 275	10 401	11 889	16 000	17 588	
Produits financiers et spécifiques	-	-	-	-	-	0
TOTAL produits de fonctionnement	9 275	10 401	11 889	16 000	17 588	
% d'évolution			12,1%	14,3%		47,9%

* hors subvention équilibre du budget principal

Le résultat devrait être déficitaire à hauteur 10 k€

2.1.7 Le budget annexe Photovoltaïque

BA PHOTOVOLTAIQUE - CHARGES

	k€	2022	2023	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025
Charges fonctionnement		1 165	1 961	10 101	65 156	10 001
<i>charges à caractère général</i>			68,3%	415,2%		-1,0%
<i>charges de personnel</i>	1 165	1 960	10 101	64 500		10 000
<i>autres charges de gestion courante</i>	-	-	-	656		1
Atténuation de produits		-	-	-	-	-
Charges de fonctionnement courant	1 165	1 961	10 101	65 156	10 001	
Charges spécifiques	-	-	-	-	-	0
Charges de fonct.hors intérêts	1 165	1 961	10 101	65 156	10 001	
% d'évolution			68,3%	415,2%		-1,0%
Intérêts de la dette	-	-	-	-	-	-
TOTAL charges de fonctionnement	1 165	1 961	10 101	65 156	10 001	

BA photovoltaïque - PRODUITS

	k€	2022	2023	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025
Produits fonctionnement courant		8 551	10 709	10 453	10 500	11 421
<i>Impôts et taxes</i>						-
<i>Fiscalité locale</i>						-
<i>Dotations et participations</i>						-
<i>Autres produits de fct. Courant</i>	8 551	10 709	10 453	10 500		11 421
Atténuation de charges		-	-	-	-	-
Produits de fonctionnement courant	8 551	10 709	10 453	10 500	11 421	
Produits financiers et spécifiques	-	-	-	-	-	0
TOTAL produits de fonctionnement	8 551	10 709	10 453	10 500	11 421	
% d'évolution			25,2%	-2,4%		9,3%

Le résultat devrait être excédentaire de +1420 €.

2.1.8 CIAS pour information

cias PRODUITS

k€	2022	2023	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025
Produits fonctionnement courant	1 174 778	1 336 643	1 491 507	1 510 618	1 400 500
<i> Impôts et taxes</i>	-	13,8%	11,6%	-	-6,1%
<i> Fiscalité locale</i>	-	-	-	-	-
<i> Dotations et participations</i>	920 581	1 060 507	1 200 085	1 191 595	1 100 000
<i> Autres produits de fct. Courant</i>	254 198	276 136	291 422	319 023	300 500
Atténuation de charges	12 430	34 378	40 863	40 000	20 000
Produits de fonctionnement courant	1 187 208	1 371 021	1 532 370	1 550 618	1 420 500
Produits financiers et spécifiques	-	-	-	-	1030
TOTAL produits de fonctionnement	1 187 208	1 371 021	1 532 370	1 550 618	1 421 530
% d'évolution		15,5%	11,8%		-7,2%

cias -CHARGES

k€	2022	2023	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025
Charges fonctionnement	1 210 855	1 389 409	1 329 874	1 716 015	1 647 568
<i> charges à caractère général</i>	-	14,7%	-4,3%	-	23,9%
<i> charges de personnel</i>	178 225	179 271	178 006	209 726	200 000
<i> autres charges de gestion courante</i>	1 025 338	1 204 241	1 145 955	1 445 955	1 442 568
Atténuation de produits	-	-	-	-	-
Charges de fonctionnement courant	1 210 855	1 389 409	1 329 874	1 716 015	1 647 568
Charges exceptionnelles	-	0	-	-	0
Charges de fonct.hors intérêts	1 210 855	1 389 409	1 329 874	1 716 015	1 647 568
% d'évolution		14,7%	-4,3%		23,9%
Intérêts de la dette	-	-	-	-	-
TOTAL charges de fonctionnement	1 210 855	1 389 409	1 329 874	1 716 015	1 647 568

L'augmentation des charges de personnel sur 2025 correspond à la régularisation des remboursements de mise à disposition de personnel à la 3CS depuis 2022.

2.2 Vision consolidée des résultats (budget principal + budgets annexes)

budget CONSOLIDÉ CHARGES : BP + BA

k€	2022	2023	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025
Charges fonctionnement	13 874 758	15 491 133	15 679 258	17 146 934	16 259 986
<i> charges à caractère général</i>	-	11,6%	1,2%	-	3,7%
<i> charges de personnel</i>	2 155 841	2 554 287	2 706 902	3 431 314	2 954 210
<i> autres charges de gestion courante*</i>	6 805 889	7 298 412	7 495 908	7 793 380	7 504 957
Atténuation de produits	1 284 052	1 346 118	1 340 924	1 301 888	1 267 700
Charges de fonctionnement courant	15 158 810	16 837 251	17 020 182	18 448 822	17 527 686
Charges exceptionnelles	16 566	397 126	3 291	33 100	-
Charges de fonct.hors intérêts	15 175 377	17 234 377	17 023 473	18 481 922	17 527 686
% d'évolution		13,6%	-1,2%		3,0%
Intérêts de la dette	246 917	279 721	282 978	272 000	270 000
TOTAL charges de fonctionnement	15 422 294	17 514 098	17 306 451	18 753 922	17 797 686

budget CONSOLIDÉ PRODUITS : BP + BA

k€	2022	2023	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025
Produits fonctionnement courant	17 984 539	17 820 376	18 489 451	19 112 874	19 101 039
<i> Impôts et taxes</i>	-	-0,9%	3,8%	-	3,3%
<i> Fiscalité locale</i>	4 178 552	4 909 320	4 879 523	4 890 938	4 925 087
<i> Dotations et participations</i>	6 533 646	6 257 621	6 968 660	7 231 627	7 262 086
<i> Autres produits de fct. Courant</i>	2 680 832	2 416 647	2 543 701	2 683 990	2 721 268
Atténuation de charges	4 591 508	4 236 788	4 097 567	4 306 319	4 192 598
Produits de fonctionnement courant	174 295	230 537	255 769	230 164	288 000
Produits financiers et spécifiques	255 221	81 682	53 146	32 499	153 088
TOTAL produits de fonctionnement	18 414 054	18 132 595	18 798 366	19 375 537	19 542 127
% d'évolution		-1,5%	3,7%		4,0%

Le résultat du budget consolidé 2025 de la section de fonctionnement devrait être en excédent de +1 744 441€. (hors opérations d'ordre)

2.3 L'épargne nette consolidée : Budgets annexes + Budget principal

EVOLUTION EPARGNE NETTE TOUS BUDGETS 3CS (BP+BA)

		2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	Chap.70	2 913 461,25	3 214 092,70	3 773 136,59	3 877 848,00
	Chap.73	10 712 198,30	11 166 940,51	11 848 182,80	12 187 173,00
	Chap.74	2 680 832,06	2 416 645,71	2 543 702,33	2 721 268,00
	Chap.75	1 678 047,13	1 022 697,06	324 249,07	314 750,00
	Chap.013	174 294,86	230 537,29	255 768,74	288 000,00
	chap. 76	59 691,95	50 856,07	42 376,52	32 499,00
	chap. 77	195 528,60	30 826,72	10 769,90	120 589,00
	total :	18 414 054,15	18 132 596,06	18 798 185,95	19 542 127,00
Dépenses de gestion	Chap. 011	2 155 840,96	2 554 287,12	2 706 902,36	2 954 210,00
	Chap. 012	6 805 888,55	7 298 412,36	7 495 908,24	7 504 957,00
	Chap. 65	4 913 028,56	5 638 433,48	5 476 447,63	5 640 314,00
	Chap. 67	16 566,46	397 125,92	3 290,87	0,00
	Chap. 014	1 284 052,33	1 346 118,24	1 340 923,82	1 428 205,00
	total :	15 175 376,86	17 234 377,12	17 023 472,92	17 527 686,00
Epargne de gestion →		3 238 677,29	898 218,94	1 774 713,03	2 014 441,00
charges financières : intérêts	Chap. 66	246 917,43	279 720,68	282 978,00	269 999,24
Epargne brute →		2 991 759,86	618 498,26	1 491 735,03	1 744 441,76
Remboursement de Capital	Chap. 16	1 303 344,51	1 291 651,52	1 335 167,76	1 388 495,13
Epargne nette →		1 688 415,35	-673 153,26	156 567,27	355 946,63

Rappel définitions :

Épargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie i.e. épargne de gestion – charges d'intérêts. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

2.4 Les opérations d'équipement sur les budgets annexes

OPERATIONS	DEPENSES EQUIPEMENTS			SUBVENTIONS			FCTVA		EMPRUNT affectation réalisée 2025
	Prévu BP	Réalisé au 15/11	Projection "Réalisé" au 31/12	Réalisé au 15/11	Reste à percevoir	Projection "Réalisé" au 31/12	Réalisé au 15/11	Projection au 31/12	
CINEMA EQUIPEMENTS	47 067	39 027	40 000						
162- CCA AMENAGEMENT ZONE ACCUEIL	50 000	3 960	3 960						
CCA AUTRES 32 TER	-	998	3 962						
CCA AUTRES 53 TER	-	12 915	12 915						
143- DMA SOLDE VESTIAIRES	10000	4 412	4 412						
39- DMA	743284	359 068	460 108						
TOTAL	850 351	420 380	525 358	Atterrissage Dépenses équipements 2025		Atterrissage Subventions équipements 2025	Atterrissage FCTVA 2025		Atterrissage emprunts 2025

IV. Dette et trajectoire d'endettement

1. Situation au 31 décembre 2025

L'encours de dette consolidé est estimé à près de **10.1 M€**. dont 9 298 371,67 € sur le budget principal et 800 000 € sur le budget Cinéma.

Le ratio de désendettement (avec la neutralisation de l'emprunt du pôle des eaux) atteindrait **5,69 années d'épargne brute**, niveau correct mais à surveiller.

Année	Annuité /an	Capital/an	Intérêts/an
2025	1 658 494,37	1 388 495,13	269 999,24
2026	1 499 218,95	1 261 029,50	238 189,45
2027	1 280 042,48	1 077 393,92	202 648,56
2028	1 274 437,61	1 103 457,14	170 980,47
2029	1 225 861,37	1 087 791,78	138 069,59
2030	1 059 193,93	953 240,35	105 953,58
2031	1 053 593,72	973 024,45	80 569,27
2032	934 375,78	879 416,76	54 958,75
2033	416 092,07	385 401,35	30 690,72
2034	286 346,34	261 809,50	24 536,84
2035	225 238,22	205 595,08	19 643,14
2036	146 926,43	131 048,00	15 878,43
2037	82 504,50	69 334,14	13 171,26
2038	79 959,98	69 333,24	10 626,74
2039	70 105,35	62 000,72	8 104,63
2040	46 300,16	39 999,96	6 300,20
2041	44 832,15	39 999,96	4 832,19
2042	43 364,15	39 999,96	3 364,19
2043	41 896,16	39 999,96	1 896,20
2044	30 458,55	30 000,77	457,78
Total général	11 499 242,27	10 098 371,67	1 400 871,23

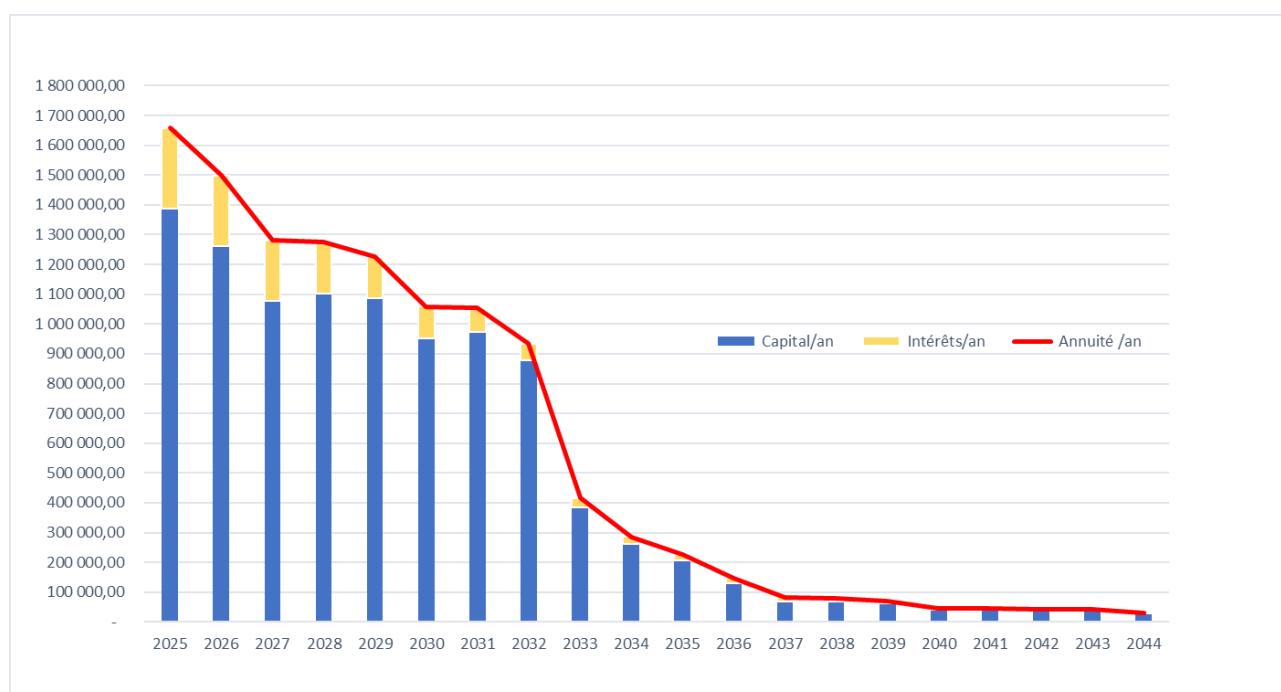
Rappel définition :

La capacité de désendettement : Exprimé en nombre d'années, ce **ratio** est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

= rapport entre l'encours de la dette au 31/12/N et l'épargne brute de l'année. (**Ratio KLOPPFER**).

Pour mémoire, ce ratio est un élément important dans l'analyse de la capacité de la 3CS à mobiliser des financements pour ses futurs investissements.

On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans (et le seuil de vigilance est de 10 ans).



2. Structure et gestion

- Seul l'emprunt contracté pour la piscine est à taux révisable (+2.27 M de capital restant à rembourser avec un taux maximum de 4%). Tous les autres emprunts sont à taux fixe, ce qui limite un éventuel impact de la remontée des taux d'intérêt.
- Aucun recours significatif à l'emprunt, hors PPI, n'a été réalisé en 2025. Sur l'exercice 2025, un emprunt de 415 000 € a été mobilisé et affecté à la Réhabilitation du Musée (Maîtrise d'œuvre) et à l'opération Bâtiments divers.

LISTE DES EMPRUNTS EN COURS EN 2025										
Taux contractuel	ORGANISME PRETEUR	DATE DEBUT	DATE FIN	Montant emprunté	OBJET	CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/2025	CAPITAL à rembourser SUR 2025	INTERETS à rembourser SUR 2025	AFFECTATION CODE SERVICE	AFFECTATION budget
3,95%	CREDIT AGRICOLE	2011	30/09/2026	1 500 000,00	Voirie 3	224 013,30	126 111,61	6 581,63	183	BP
4,83%	BANQUE POPULAIRE	2010	01/04/2029	2 250 000,00	Zones activités 1 ex ACSE	532 444,21	96 686,79	25 717,06	300	BP
4,59%	CAISSE EPARGNE	2012	05/03/2026	1 000 000,00	Zones activités 2 ex ACSE	133 333,16	66 666,68	4 972,50	300	BP
4,19%	BANQUE POPULAIRE	2012	19/10/2026	500 000,00	Acquisition Immeuble rue Torcatis ex ACSE	86 029,69	42 118,52	2 948,60	100	BP
1,49%	CREDIT AGRICOLE	2016	28/02/2025	1 000 000,00	Zones activités 3	106 447,37	106 447,37	1 809,61	300	BP
3,75%	CREDIT AGRICOLE	2014	11/02/2028	500 000,00	Construction CLSH Cagnac	156 425,52	36 991,05	5 865,96	4624	BP
TAUX Révisible	CDC	2013	01/09/2032	5 000 000,00	Piscine Odyssee	2 270 076,71	238 377,05	90 803,07	523	BP
2,29%	CREDIT AGRICOLE	2006	15/06/2025	1 000 000,00	Acquisition Cokerie	50 000,00	50 000,00	1 147,25	300	BP
1,55%	CFFL (ex Banque Postale)	2017	01/03/2032	1 900 000,00	Divers projet	973 393,26	127 859,11	14 346,81	130	BP
1,55%	CREDIT AGRICOLE	2018	30/06/2033	2 000 000,00	Financements Opérations Aménagement	1 189 958,50	132 010,92	17 679,52	130	BP
4,80%	CAISSE EPARGNE	2011	06/02/2029	475 309,01	Pôle des eaux	168 441,99	30 605,77	8 085,22	547	BP
3,85%	CREDIT AGRICOLE	2013	03/03/2033	2 000 000,00	Cinema	850 000,00	100 000,00	31 711,70	143	cinema
0,44%	BANQUE POSTALE	2019	01/10/2034	700 000,00	Financements opérations Aménagement	466 666,60	46 666,68	1 976,33	130	BP
0,79%	CREDIT AGRICOLE	2021	31/07/2036	1 500 000,00	Financements opérations Aménagement	1 173 789,80	97 153,18	8 921,66	130	BP
SANS OBJET	CAF	2021	01/08/2031	25 000,00	Aire des gens du voyage	17 500,00	2 500,00	0,00	472	BP
SANS OBJET	CAF	2021	01/08/2031	45 000,00	Mise en place de Yourtes Puech la Joie	31 500,00	4 500,00	0,00	4624	BP
SANS OBJET	CAF	2022	01/12/2026	1 711,00	Travaux aménagement MULTI ACCUEIL SEGALA	684,40	342,20	0,00	46101	BP
SANS OBJET	CAF	2018	01/12/2032	37 500,00	Construction MAM Valderies	30 000,00	3 750,00	0,00	4181	BP
3,67%	BANQUE POSTALE	2024	01/09/2039	440 000,00	Voirie	432 666,68	29 333,28	15 385,46	183	BP
3,67%	BANQUE POSTALE	2024	01/09/2044	800 000,00	Maison de santé + friche Acacias	790 000,01	39 999,96	28 320,16	130	BP
3,43%	BANQUE POSTALE	2025	01/09/2035	415 000,00	Musée études + bâtiments travaux	415 000,47	10 374,96	3 726,70	313 + 83	BP
TOTAL 2025						10 098 371,67	1 388 495,13	269 999,24		

3. Perspectives 2026

Dans le contexte d'une détente progressive des taux d'intérêt (prévision 2,8 % en 2026 selon le PLF), la collectivité conservera une capacité d'emprunt prudente, privilégiant :

- la stabilisation de l'encours,
- la préparation d'un futur plan d'investissement pour la mandature 2026-2032.

V. Masse salariale et effectifs

1. Masse salariale

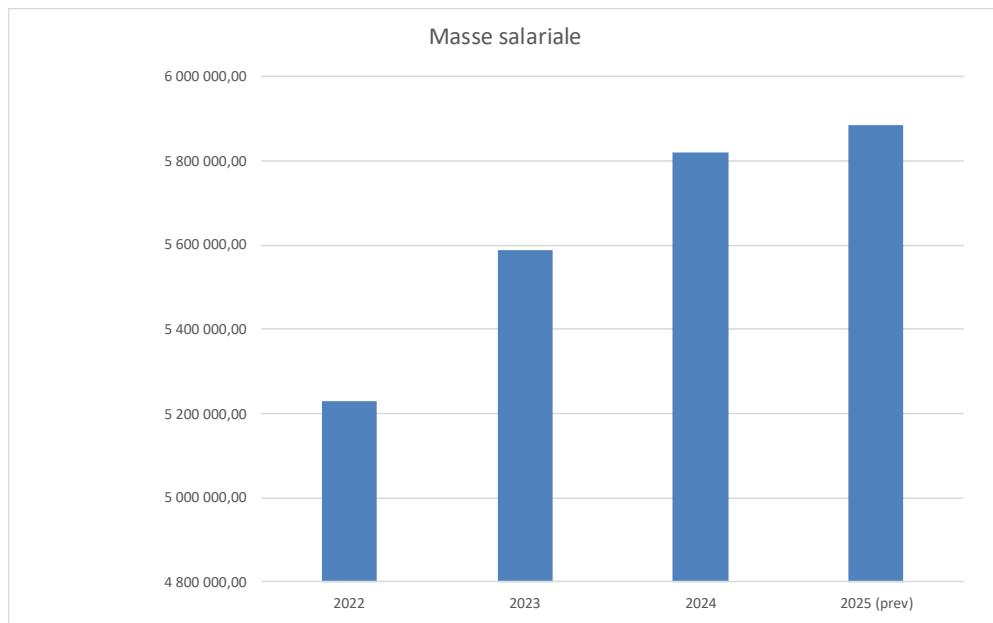
La masse salariale représente **36 %** des dépenses réelles de fonctionnement, soit **environ 5.9M€** en 2025(+1.11 %).

DEPENSES	2022		2023		2024		2025	
	BP	CA	BP	CA	BP	CA	BP	Prévisionnel
Budgets :								
BP	4 808 000,00	4 726 172,21	5 065 000,00	5 002 852,39	5 230 000,00	5 164 922,99	5 307 000,00	5 050 000,00
BP dont Pôle eau&ass.		1 577 305,81		1 708 882,79		1 676 931,61		1 621 102,40
BP Neutralisé Pôle eau&Ass		3 148 866,40		3 293 969,60		3 487 991,38		3 428 897,60
OT	181 542,84	180 983,26	194 500,00	191 934,01	193 500,00	186 257,46	196 380,00	196 380,00
DMA	1 040 000,00	1 031 697,96	1 254 028,21	1 207 238,07	1 250 000,00	1 141 897,24	1 225 000,00	1 220 000,00
PTENFANCE	875 000,00	867 035,12	900 000,00	896 387,89	1 007 700,00	1 002 830,55	1 065 000,00	1 038 577,00
TOTAL	6 904 542,84	6 805 888,55	7 413 528,21	7 298 412,36	7 681 200,00	7 495 908,24	7 793 380,00	7 504 957,00
TOTAL avec neutralisation Pôle Eau&Ass.		5 228 582,74		5 589 529,57		5 818 976,63		5 883 854,60
Ratio dép. de personnel / DRF		38%		35%		37%		36%
CIAS	1 025 478,00	1 025 338,20	1 247 053,73	1 204 241,00	1 172 730,00	1 145 955,48	1 445 955,48	1 442 568,00

Malgré l'augmentation de 3 points du taux de CNRACL, cette faible évolution s'explique par un gel des recrutements et le non renouvellement de départ à la retraite.

Le poids de la masse salariale est de 36% des dépenses de personnel, ce qui reste un ratio acceptable. En comparaison, selon *Intercommunalités de France*, en 2024 les dépenses de personnel des communes et des intercommunalités s'établissent à 45 % de leurs dépenses de fonctionnement.

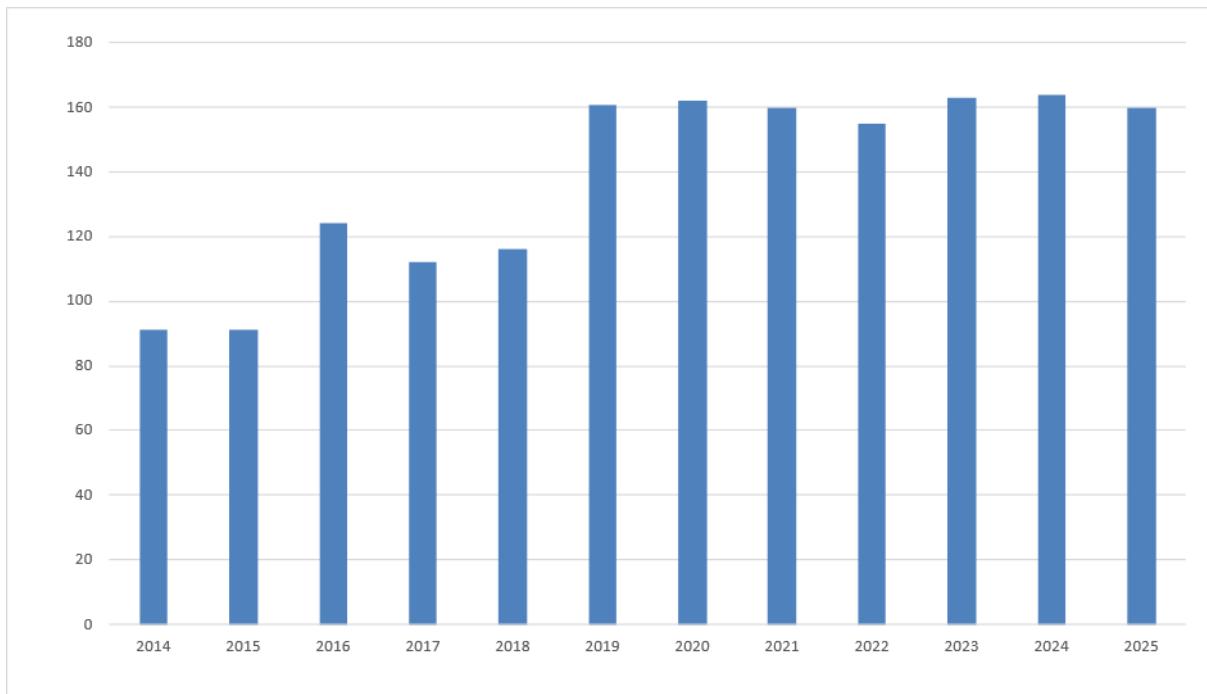
De plus, l'évolution est **inférieure à la moyenne nationale** des collectivités (+2,6 % selon la DGFiP), confirmant ainsi la rigueur de gestion engagée.



2. Effectifs

Fin 2025, les effectifs globaux s'établissent à **160 agents**, en **diminution** par rapport à 2024 (164 agents).

L'histogramme ci-dessous démontre une stabilisation des effectifs depuis 2019 (prise de la compétence Eau et Assainissement).



Les tableaux ci-après reprennent différents éléments détaillés relatif au personnel : répartition par genre, par tranches d'âge, temps de travail, montant des primes et types de contrats CDD.

**Tableau des effectifs - répartition par genre
au 31 octobre 2025**

SEXÉ	TITULAIRES	NON TITULAIRES	TOTAL
F	50 (31,25%)	23 (14,38%)	73 (45,63%)
H	72 (45%)	15 (9,38%)	87 (54,38%)
TOTAL au 31/10/2025			160

SEXÉ	Apprenti	CATEGORIES			TOTAL
		A	B	C	
F	1	16	19	37	73
H	0	6	17	64	87
TOTAL au 31/10/2025					160

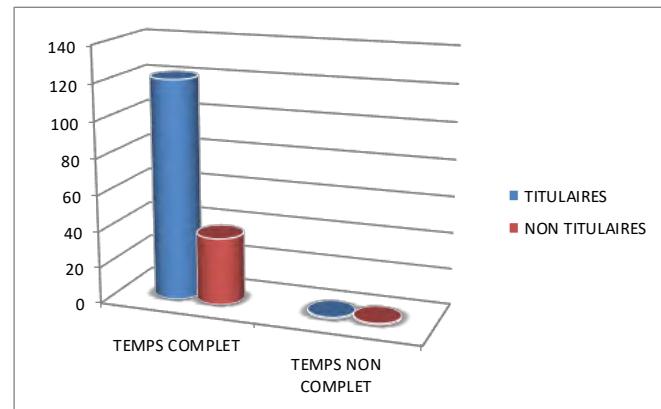
**Tableau des effectifs - répartition par catégories/ tranche d'âge
au 31 octobre 2025**

AGES	EFFECTIFS PRESENTS AU 31/10/25			CATEGORIES								
				Apprenti		A		B		C		
	TOTAL	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
18 à 25 ans	7	4	3	0	1	0	0	0	1	4	1	
26 à 30 ans	6	6	0	0	0	0	0	1	0	5	0	
31 à 35 ans	19	13	6	0	0	0	1	4	3	9	2	
36 à 40 ans	21	8	13	0	0	1	6	1	2	6	5	
41 à 45 ans	27	13	14	0	0	1	3	4	4	8	7	
46 à 50 ans	23	11	12	0	0	1	3	2	0	8	9	
51 à 55 ans	27	16	11	0	0	1	3	5	5	10	3	
56 à 60 ans	18	11	7	0	0	0	0	0	1	11	6	
plus de 60 ans	12	5	7	0	0	2	0	0	3	3	4	
	160	87	73	0	1	6	16	17	19	64	37	

Tableau des effectifs - répartition par temps de travail

au 31 octobre 2025

	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	
TITULAIRES	121	1	122
NON TITULAIRES	37	1	38
	158	2	160



Types de contrats de travail sur l'année 2025 (jusqu'au 31/10/25)

TYPE DE CONTRAT / SERVICE/BUDGET	Nombre		Répartition	
	Contrats	Contractuels	Hommes	Femmes
CDD de remplacements				
CDD OM - BA DMA	90	19	19	0
CDD crèche - BA Petite enfance	15	9	0	9
CDD entretien - BP	11	5	0	5
CDD piscine - BP	20	7	4	3
CDD OT - BA Office du Tourisme	0	0	0	0
CDD ST - BP	1	1	1	0
CDD Pôle des eaux - BP	5	4	4	0
TOTAL	142	45	28	17
Autres type de contrats (BP + BA)				
contrats de mission: CDD cat A, CDD cat B, Vacance emploi, CDI, etc... (contrat de projet au social, vacance d'emploi à l'OT, chargés de mission à l'urbanisme et aux marchés publics, CDI aux RH et à la piscine)	8	7	1	6
TOTAL (CDD de remplacementS + autres contrats)	150	52	29	23

Le nombre de contrats de remplacement, tous services confondus, est en baisse par rapport à l'année précédente (213 contrats en 2024). Il est à noter :

- que les CDD à la piscine sont nombreux mais ne concernent que des courtes durées (maximum 2-3 jours).
- que la collectivité a des difficultés à recruter pour le service entretien.

Régime Indemnitaire - ventilation des primes versées

	2021	2022	2023	2024	2025	au 31/10/2025
Supplément Familial	34 677,23	36 089,04	45 994,32	38 333,91	30 055,07	
Nouvelle Bonification Indiciaire	35 454,78	36 798,39	37 844,51	37 009,93	30 002,57	
Heures complémentaires	34,89	1 078,34	436,37	-	1 669,02	
Primes hors CIA	538 342,22	570 075,51	598 634,89	654 344,32	510 460,47	
Primes CIA	167 238,84	197 844,61	211 601,73	211 041,55	135 985,31	
Heures supplémentaires	33 894,92	26 886,50	27 795,65	26 102,99	25 889,11	
Astreintes	41 395,36	34 544,55	24 652,25	39 884,98	32 054,10	
Indemnité compensatrice CSG-RDS	38 824,20	26 444,46	25 544,05	43 311,48	36 855,96	
TOTAL	889 862,44	929 761,40	972 503,77	1 050 029,16	802 971,61	

* inclus prime inflation

3. Perspectives

Une **stabilisation** de la masse salariale est visée en 2026 (+1,5 % maximum), compatible avec les plafonds fixés dans la lettre de cadrage.

Les économies réalisées sur les remplacements et les départs à la retraite seront réorientés vers la formation, la prévention et la modernisation des outils de travail.

Les orientations en matière de ressources humaines 2026 viseront donc à :

- Poursuivre la **maîtrise du plafond d'emplois**,
- Renforcer la **polyvalence et la mobilité interne**,
- Développer la **GPEC** (gestion prévisionnelle des emplois et compétences).

Pour information, le tableau ci-dessous reprend l'estimation des départs à la retraite, à partir des effectifs actuels.

**Estimation prévisionnelle des départs à la retraite
sur 5 années**

ANNEE 2025					ANNEE 2028				
SEXE	A	B	C	TOTAL	SEXE	A	B	C	TOTAL
F	1	1	1	3	F	0	0	0	0
H	0	0	1	1	H	0	0	0	0
				4					0
ANNEE 2026					ANNEE 2029				
SEXE	A	B	C	TOTAL	SEXE	A	B	C	TOTAL
F	0	1	0	1	F	0	1	1	2
H	1	0	1	2	H	0	0	4	4
<i>dont un agent en retraite progressive au 01/01/2026</i>									6
ANNEE 2027					ANNEE 2030				
SEXE	A	B	C	TOTAL	SEXE	A	B	C	TOTAL
F	0	1	4	5	F	0	1	1	2
H	2	0	2	4	H	0	0	4	4
				9					6

VI. Prospective 2026

Le **budget 2026** devra s'inscrire dans une logique :

- de **prudence et de responsabilité**,
- de **continuité du service public**,
- et de **préparation du nouveau cycle de gouvernance**.

Il s'agit d'un **budget de transition**, garantissant l'équilibre et la soutenabilité financière, tout en laissant au futur exécutif la capacité d'impulser de nouvelles priorités à travers un **budget supplémentaire** et un **nouveau PPI**.

1. Budget principal à l'horizon 2026

k€	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025	prospective BP 2026	Commentaires
Produits fonctionnement courant	12 289 197	12 763 464	12 739 048	12 860 000	
<i>Impôts et taxes</i>	4 879 523	4 890 938	4 925 087	4 930 000	0,9% par rapport au voté 2025 et 1,11% par rapport au réalisé 2025
<i>Fiscalité locale</i>	2 462 668	2 659 962	2 684 058	2 790 000	AC+FPI+ Fraction de TVA
<i>Dotations et participations</i>	2 324 492	2 462 350	2 478 028	2 480 000	évolution des bases locatives 2% - maintien des taux + Gemapi 78 k
<i>Autres produits de fct. Courant</i>	2 622 314	2 750 214	2 651 875	2 660 000	maintien DGF
Atténuation de charges	174 473	176 164	170 000	170 000	
Produits de fonctionnement courant	12 463 670	12 939 628	12 909 048	13 030 000	
Produits financiers et spécifiques	52 347	32 499	140 629	35 000	
TOTAL produits de fonctionnement	12 516 017	12 972 127	13 049 677	13 065 000	
% d'évolution	0,2%		4,3%	0,7%	0,87% par rapport au voté 2025 et 0,27% par rapport au réalisé 2025

k€	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025	prospective BP 2026	Commentaires
Charges fonctionnement	9 572 505	10 316 189	9 767 101	9 973 000	
-0,2%		2,0%		-3,3%	évolution -2,6% par rapport au BP
<i>charges à caractère général</i>	1 512 854	1 905 640	1 656 291	1 700 000	1,3% inflation
<i>charges de personnel</i>	5 164 923	5 307 000	5 050 000	5 173 000	impact ↑taux CNRACL (+83k) +1% GVT
<i>autres charges de gestion courante*</i>	2 894 728	3 103 549	3 060 810	3 100 000	augmentation syndicats: SDIS, Scot, rivières...
<i>Atténuation de produits</i>	1 130 530	1 095 888	1 061 700	1 100 000	AC +FNGIR
Charges de fonctionnement courant	10 703 035	11 412 077	10 828 801	11 073 000	
Charges exceptionnelles	-	9 400	0	-	
Charges de fonct.hors intérêts	10 703 035	11 421 477	10 828 801	11 073 000	
% d'évolution	-4,0%		1,2%		
Intérêts de la dette	247 361	240 000	238 289	211 190	
TOTAL charges de fonctionnement	10 950 395	11 661 477	11 067 090	11 284 190	

* hors subvention équilibre BA déficitaires non autonomes (Cinéma, Multi accueil Petite Enfance, Tad)

Les tableaux ci-dessus dressent les grands équilibres et n'intègrent pas les dépenses d'ordre (Dotations aux amortissements + autofinancement), ainsi que les besoins de financement 2026 des budgets annexes.

2. Budgets annexes à l'horizon 2026 :

2.1 Budget annexe Petite enfance

BA Petite Enfance -PRODUITS	k€	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025	prospective BP 2026	Commentaires
Produits fonctionnement courant		780 877	829 403	803 552	765 000	
<i>Impôts et taxes</i>		-4,2%		2,9%	-7,8%	
<i>Fiscalité locale</i>						
<i>Dotations et participations</i>						
<i>Autres produits de fct. Courant*</i>		780 877	829 403	803 552	765 000	Baisse subventions CAF mixité et handicap + participation famille
<i>Atténuation de charges</i>		19 058	20 000	45 000	45 000	
Produits de fonctionnement courant		799 935	849 403	848 552	810 000	
Produits financiers et spécifiques		228	-	11 910	-	
TOTAL produits de fonctionnement		800 163	849 403	860 462	810 000	
% d'évolution		-5,0%		7,5%	-4,6%	

* hors subvention équilibre du budget principal

BA Petite enfance -CHARGES

	k€	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025	prospective BP 2026	Commentaires
Charges fonctionnement		1 350 779	1 423 098	1 396 001	1 424 393	
charges à caractère général		166 178	197 593	196 919	200 000	impact augmentation charges notamment repas
charges de personnel		1 002 831	1 065 000	1 038 577	1 063 888	impact ↑taux CNRACL (+1k) +1% GVT
autres charges de gestion courante		181 770	160 505	160 505	160 505	subvention aux crèches privées
Charges de fonctionnement courant		1 350 779	1 423 098	1 396 001	1 424 393	
Charges spécifiques		3 166	3 200	0		
TOTAL charges de fonctionnement		1 353 945	1 426 298	1 396 001	1 424 393	
% d'évolution		6,9%		3,1%		

Dans ces hypothèses, le besoin de financement 2026 par le Budget principal est évalué à 614 393 € (hors déficits antérieurs).

2.2 Budget annexe Déchets ménagers

BA Déchets ménagers - PRODUITS

	k€	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025	prospective BP 2026	Commentaires
Produits fonctionnement courant		4 588 396	4 681 666	4 725 028	4 770 000	
Impôts et taxes		10,0%		3,0%	1,9%	
Fiscalité locale		4 430 409	4 516 665	4 523 028	4 570 000	maintien des taux de TEOM - évolution des bases locatives
Dotations et participations		10 820	10 000	30 000	20 000	
Autres produits de fct. Courant		147 167	155 001	172 000	180 000	Revance spéciale
Atténuation de charges		58 602	30 000	70 000	60 000	prévisions IJ
Produits de fonctionnement courant		4 646 997	4 711 666	4 795 028	4 830 000	
Produits financiers et spécifiques		572	-	0		
TOTAL produits de fonctionnement		4 647 569	4 711 666	4 795 028	4 830 000	
% d'évolution		10,0%		3,2%	2,5%	

BA Déchets ménagers -CHARGES

	k€	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025	prospective BP 2026	Commentaires
Charges fonctionnement		3 926 786	4 349 374	4 149 000	4 445 794	
charges à caractère général		-2,1%		5,7%		
charges de personnel		384 945	535 374	420 000	433 000	évolution charges inflation
autres charges de gestion courante		1 141 897	1 225 000	1 220 000	1 253 794	impact ↑taux CNRACL (+20k) +1% GVT
Atténuation de produits		189 744	204 000	204 000	210 000	augmentation trifyl +250k€
Charges de fonctionnement courant		4 116 530	4 553 374	4 353 000	4 655 794	
Charges spécifiques		-	-	0		
TOTAL charges de fonctionnement		4 116 530	4 553 374	4 353 000	4 655 794	
% d'évolution		-1,8%		5,7%	7,0%	

Le tableau ci-dessus n'intègre pas les dépenses d'ordre (Dotations aux amortissements + autofinancement).

2.3 Budget Office du Tourisme

BA Office du tourisme -PRODUITS

	k€	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025	prospective BP 2026	Commentaires
Produits fonctionnement courant		288 087	274 640	271 652	278 223	
Impôts et taxes		27,0%		-5,7%	1,3%	
Fiscalité locale		-	-	-		
Dotations et participations		75 383	55 000	55 000	55 000	
Autres produits de fct. Courant		197 400	196 640	196 652	213 223	
Atténuation de charges		15 303	23 000	20 000	10 000	Encaissement de la Biennale en 2025 (10k€)
Produits de fonctionnement courant		291 722	278 640	274 652	281 223	
Produits financiers et spécifiques		-	-	0	-	
TOTAL produits de fonctionnement		291 722	278 640	274 652	281 223	
% d'évolution		26,5%		-5,9%	0,9%	

BA Office du Tourisme - CHARGES

	k€	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025	prospective BP 2026	Commentaires
Charges fonctionnement		269 422	289 880	286 880	281 223	
charges à caractère général		5,1%		6,5%		
charges de personnel		83 162	85 000	80 000	80 000	maintien des charges de fonctionnement = 2025
autres charges de gestion courante		186 257	196 380	196 380	201 223	impact ↑taux CNRACL (+2k) +1% GVT
Atténuation de produits		2 0650	2 000	2 000	-	biennale réversement en 2025
Charges de fonctionnement courant		290 072	291 880	288 880	281 223	
Charges spécifiques		-	500	0		
TOTAL charges de fonctionnement		290 072	292 380	288 880	281 223	
% d'évolution		10,6%		-0,4%		

2.4 Budget annexe Cinéma

BA Cinéma - PRODUIT

	k€	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025	prospective BP 2026	Commentaires
Produits fonctionnement courant		350 458	365 000	352 750	365 000	
<i>Dotations et participations</i>		169,1%		0,7%	0,0%	
<i>Autres produits de fct. Courant</i>		350 458	365 000	352 750	365 000	subvention équilibre pour couvrir déficit structurel exercice 2026 (hors exercice antérieurs)
Atténuation de charges		-	-	-	-	
Produits de fonctionnement courant		350 458	365 000	352 750	365 000	
Produits financiers et spécifiques				420,34	0	
TOTAL produits de fonctionnement		350 458	365 000	353 170	365 000	
	% d'évolution	169,1%		0,8%	0,0%	

BA Cinéma - CHARGES

	k€	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025	prospective BP 2026	Commentaires
Charges fonctionnement		429 836	463 015	463 002	475 000	
<i>charges à caractère général</i>		64,2%		7,7%		
<i>charges de personnel</i>		429 836	463 000	463 000	475 000	augmentation des charges de 3%
<i>autres charges de gestion courante</i>		0	15	2		
Atténuation de produits		-	-	-		
Charges de fonctionnement courant		429 836	463 015	463 002	475 000	
Charges spécifiques		-	-	0		
Charges de fonct.hors intérêts		429 836	463 015	463 002	475 000	
	% d'évolution	64,2%		7,7%		
Intérêts de la dette		35 618	32 000	31 711	27 000	
TOTAL charges de fonctionnement		465 454	495 015	494 713	502 000	

Dans ces hypothèses, le besoin de financement 2026 par le Budget principal est évalué à 137 000 € (hors déficits antérieurs). Les tableaux ci-dessus n'intègrent pas les dépenses d'ordre (Dotations aux amortissements + autofinancement).

2.5 Budget annexe CCA appui immobilier entreprises

BA CCA Appui immobilier - PRODUITS

	k€	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025	prospective BP 2026	Commentaires
Produits fonctionnement courant		170 094	172 201	180 000	180 000	
<i>Impôts et taxes</i>		-11,5%		5,8%	4,5%	
<i>Fiscalité locale</i>		-	-	-		
<i>Dotations et participations</i>		-	-	-		
<i>Autres produits de fct. Courant</i>		170 094	172 201	180 000	180 000	
Atténuation de charges		-	-	-		
Produits de fonctionnement courant		170 094	172 201	180 000	180 000	
Produits financiers et spécifiques		-	-	129	0	
TOTAL produits de fonctionnement		170 094	172 201	180 129	180 000	
	% d'évolution	-11,5%		5,9%	4,5%	

BA CCA Appui immobilier - CHARGES

	k€	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025	prospective BP 2026	Commentaires
Charges fonctionnement		94 782	212 000	160 000	105 000	
<i>charges à caractère général</i>		13,3%		68,8%		
<i>charges de personnel</i>		94 782	152 000	100 000	105 000	maintien des charges actuelles
<i>autres charges de gestion courante*</i>		-	60 000	60 000	-	
Atténuation de produits		-	-	-		
Charges de fonctionnement courant		94 782	212 000	160 000	105 000	
Charges exceptionnelles		125	20 000	0		
Dotations aux provisions		68 000	0			
Charges de fonct.hors intérêts		94 907	300 000	160 000	105 000	
	% d'évolution	13,3%		68,6%		
Intérêts de la dette		-	-	-		
TOTAL charges de fonctionnement		94 907	300 000	160 000	105 000	

Les tableaux ci-dessus n'intègrent pas les dépenses d'ordre (Dotations aux amortissements + autofinancement).

2.6 Budget annexe Transport à la demande

BA TAD - PRODUITS

	k€	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025	prospective BP 2026	Commentaires
Produits fonctionnement courant		11 889	16 000	17 588	16 000	
<i>Impôts et taxes</i>			14,3%	47,9%	0,0%	
<i>Fiscalité locale</i>				-		
<i>Dotations et participations</i>		10 989	15 000	16 588	15000	
<i>Autres produits de fct. Courant*</i>		900	1 000	1 000	1000	
Atténuation de charges				-		
Produits de fonctionnement courant		11 889	16 000	17 588	16 000	
Produits financiers et spécifiques			-	0		
TOTAL produits de fonctionnement		11 889	16 000	17 588	16 000	
	% d'évolution		14,3%	47,9%	0,0%	

* hors subvention équilibre du budget principal

BA TAD - CHARGES

	k€	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025	prospective BP 2026	Commentaires
Charges fonctionnement		25 047	28 222	28 001	30 000	
<i>57,6%</i>				11,8%		
<i>charges à caractère général</i>		25 045	28 207	28 000	30 000	prévision augmentation des charges transporteur
<i>charges de personnel</i>		-	-	-		
<i>autres charges de gestion courante</i>		2	15	1		
Atténuation de produits		-	-	-		
Charges de fonctionnement courant		25 047	28 222	28 001	30 000	
Charges spécifiques		-	-	0		
Charges de fonct.hors intérêts		25 047	28 222	28 001	30 000	
	% d'évolution		57,6%	11,8%		
Intérêts de la dette		-	-	-		
TOTAL charges de fonctionnement		25 047	28 222	28 001	30 000	

Dans ces hypothèses, le besoin de financement 2026 par le Budget principal est évalué à 14 000€ (hors déficits antérieurs).

2.7 Budget annexe Photovoltaïque

photovoltaïque

	k€	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025	prospective BP 2026	Commentaires
Produits fonctionnement courant		10 453	10 500	11 421	9 000	
<i>-2,4%</i>				9,3%	-14,3%	
<i>Impôts et taxes</i>				-		
<i>Fiscalité locale</i>				-		
<i>Dotations et participations</i>				-		
<i>Autres produits de fct. Courant</i>		10 453	10 500	11 421	9 000	vente d'un entrepôt photovoltaïque = moins de recettes revente
Atténuation de charges		-	-	-		
Produits de fonctionnement courant		10 453	10 500	11 421	9 000	
Produits financiers et spécifiques		-	-	0	0	
TOTAL produits de fonctionnement		10 453	10 500	11 421	9 000	
	% d'évolution		-2,4%	9,3%	-14,3%	

BA PHOTOVOLTAIQUE - CHARGES

	k€	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025	prospective BP 2026	Commentaires
Charges fonctionnement		10 101	65 156	10 001	9 000	
<i>415,2%</i>				-1,0%		
<i>charges à caractère général</i>		10 101	64 500	10 000	9 000	un entrepôt de moins
<i>charges de personnel</i>		-	-	-		
<i>autres charges de gestion courante</i>		0	656	1		
Atténuation de produits		-	-	-		
Charges de fonctionnement courant		10 101	65 156	10 001	9 000	
Charges spécifiques		-	-	0		
Charges de fonct.hors intérêts		10 101	65 156	10 001	9 000	
	% d'évolution		415,2%	-1,0%		
Intérêts de la dette		-	-	-		
TOTAL charges de fonctionnement		10 101	65 156	10 001	9 000	

3. Vision consolidée 2026 de la section de fonctionnement

CONSOLIDE- PRODUITS

	k€	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025	prospective BP 2026
Produits fonctionnement courant		18 489 451	20 950 959	19 101 039	19 243 223
		3,8%		3,3%	-8,2%
<i>Impôts et taxes</i>	4 879 523	4 890 938	4 925 087	4 930 000	
<i>Fiscalité locale</i>	6 968 660	7 231 627	7 262 086	7 415 000	
<i>Dotations et participations</i>	2 543 701	4 522 075	2 721 268	2 728 223	
<i>Autres produits de fct. Courant</i>	4 097 567	4 306 319	4 192 598	4 170 000	
Atténuation de charges		255 769	230 164	288 000	278 000
Produits de fonctionnement courant	18 745 220	21 181 123	19 389 039	19 521 223	
Produits financiers et spécifiques		53 146	32 499	153 088	35 000
TOTAL produits de fonctionnement	18 798 366	21 213 622	19 542 127	19 556 223	
		% d'évolution		4,0%	-7,8%

CONSOLIDE CHARGES

	k€	2024	BP 2025	projection atterrissage 2025	prospective BP 2026
Charges fonctionnement		15 679 258	17 146 934	16 259 986	16 743 410
		1,2%		3,7%	-2,4%
<i>charges à caractère général</i>	2 706 902	3 431 314	2 954 210	3 032 000	
<i>charges de personnel</i>	7 495 908	7 793 380	7 504 957	7 691 905	
<i>autres charges de gestion courante*</i>	5 476 448	5 922 240	5 800 819	6 019 505	
Atténuation de produits		1 340 924	1 301 888	1 267 700	1 310 000
Charges de fonctionnement courant	17 020 182	18 448 822	17 527 686	18 053 410	
Charges exceptionnelles		3 291	33 100	-	-
Charges de fonct.hors intérêts		17 023 473	18 481 922	17 527 686	18 053 410
		% d'évolution	-1,2%	3,0%	
Intérêts de la dette		282 978	272 000	270 000	238 190
TOTAL charges de fonctionnement	17 306 451	18 753 922	17 797 686	18 291 600	

*hors subvention équilibre BA déficitaires non autonomes (Cinéma, Multi accueil Petite Enfance, Tad)

Les tableaux ci-dessus dressent les grands équilibres et n'intègrent pas les dépenses d'ordre (Dotations aux amortissements + autofinancement), ainsi que les besoins de financement 2026 des budgets annexes.

4. Plan pluriannuel d'investissement et analyse prospective de la capacité à investir

Le plan pluriannuel d'investissement de la communauté de communes sera mis en jour en 2026 (il est adossé au mandat électoral).

Les tableaux ci-dessous présentent une approche du futur PPI qui pourra être voté par le Conseil communautaire, ainsi qu'une projection financière simulant les capacités à investir de la collectivité (2 scénarios envisagés : un scénario « fil de l'eau » et un scénario « consolidation des ressources »).

Compte-tenu des éléments connus à ce jour, la programmation des investissements pourrait être la suivante :

PROJET - PLAN PLURIANNUEL INVESTISSEMENT

HYPOTHESES PLURIANNUELLES	Total	Crédits de paiement (CP) en € TTC						Subventions			Reste à charge sur le mandat 2026-2031	Financement par :		
		2026	2027	2028	2029	2030	2031	Notifiées	Prévisionnelles (dossiers subventions déposés ou en cours)	TOTAL		Emprunt bancaire	Autofinancement (épargne nette)	FCTVA identifié
PROGRAMMES INVESTISSEMENT	9 496 696	1 359 310	3 205 000	2 645 000	1 632 386	65 000	90 000	332 771	4 913 687	5 374 958	4 107 048	1 747 857	1 024 822	1 334 369
CULTURE														
Réhabilitation Domaine de la Verrerie Musée du verre	6 517 386	0	2 500 000	2 500 000	1 517 386	0	0	0	4 048 487	4 048 487	2 468 899	1 358 539	0	1 110 360
Achat œuvres collection	5 000	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000	0	5 000	0
PETITE ENFANCE														
Construction crèche Les Farguettes	800 000	200 000	600 000	0	0	0	0	0	550 000	550 000	250 000	118 768	0	131 232
Réhabilitation Crèche Espelidou	250 000	250 000	0	0	0	0	0	163 393	0	163 393	86 607	45 597	0	41 010
PATRIMOINE														
Travaux Bâtiment Konecta	153 600	153 600	0	0	0	0	0	0	0	0	153 600	0	153 600	0
Aménagement Bâtiment l'Annexe	24 000	24 000	0	0	0	0	0	0	0	0	24 000	0	24 000	0
PCAET														
Atlas biodiversité (part investissement uniquement)	120 388	60 388	30 000	30 000	0	0	0	120 388	0	120 388	0	0	0	0
Valorisation et soutien au développement de la Biodiversité ZA	88 800	88 800	0	0	0	0	0	0	59 200	59 200	29 600	15 033	0	14 567
Valorisation des points de randonnées -sensibilisation chgt climatique	24 000	24 000	0	0	0	0	0	0	16 000	16 000	8 000	4 063	0	3 937
TOURISME														
Projet Valorisation viaduc Viar (part invest. Uniquement)	90 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	14 690	0	14 690	60 620	45 856	0	14 764
Marque Ségala site internet (part invest. Uniquement)	13 300	13 300	0	0	0	0	0	13 300	0	13 300	0	0	0	0
SOLIDARITE														
Fonds de concours exceptionnels (MSP Valderies + MSP Cagnac)	80 000	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	80 000	0	80 000	0
Fonds de concours exceptionnels (Régularisation antérieure Carmaux)	257 000	257 000	0	0	0	0	0	0	0	128 500	128 500	0	128 500	0
PLUI														
élaboration PLUI	400 000	15 000	60 000	100 000	100 000	50 000	75 000	0	240 000	240 000	160 000	160 000	0	0
HABITAT														
Pacte territorial	500 000	0	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000				500 000	0	500 000	0
DECHETS MENAGERS (financé par TEOM)														
Amgt/équipements espace technique Vestiaires	113 222	113 222	0	0	0	0	0	0	0	0	113 222	0	94 722	18 500
études SPPGD	60 000	60 000	0	0	0	0	0	21 000	0	21 000	39 000	0	39 000	0

Charges investissement répétitives /récurrentes	5 690 000	1 000 000	930 000	950 000	930 000	950 000	930 000	0	0	0	5 690 000	3 252 144	1 769 106	668 750
PATRIMOINE														
Réhabilitation et entretien répartition divers Bâtiments	720 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	0	0	0	720 000	601 891	0	118 109
Voirie	1 200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	0	0	0	1 200 000	1 003 152	0	196 848
Matériels informatiques	240 000	50 000	30 000	50 000	30 000	50 000	30 000	0	0	0	240 000	200 630	0	39 370
Matériels et installations techniques - SERVICE TECHNIQUE	240 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	0	0	0	240 000	200 630	0	39 370
Matériels et installations techniques - PISCINE	360 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	0	0	0	360 000	300 946	0	59 054
Matériels et installations techniques - CINEMA	300 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	0	0	0	300 000	300 000	0	0
SOLIDARITE														
Fonds de concours	360 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	0	0	0	360 000	0	360 000	0
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE														
Réserve foncière & immobilière à vocation économique	950 000	200 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	0	0	0	950 000	644 894	305 106	0
DECHETS MENAGERS (financé par TEOM)														
BOM et engins techniques	1 080 000	180 000	180 000	180 000	180 000	180 000	180 000	0	0	0	1 080 000	0	903 000	177 000
Conteneurs et colonnes	240 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	0	0	0	240 000	0	201 000	39 000

Jaune = dépenses incompressibles récu- opérations programmées ou récurrentes

TOTAL INVESTISSEMENT	15 186 696	2 359 310	4 135 000	3 595 000	2 562 386	1 015 000	1 020 000	332 771	4 913 687	5 374 958	9 797 048	5 000 000	2 793 928	2 003 120
----------------------	------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	---------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

PROJECTION FINANCIERE - ANALYSE DE LA CAPACITÉ À INVESTIR

	Rétrospective			Prospective			
	2022		2023	2024	2025	2026-2031	
	CA	CA	CA	prévisions attérissage estimation au 31/12 en €	scénario "fil de l'eau" avec INVESTISSEMENTS TOTAL DU MANDAT	scénario "consolidation ressources" avec INVESTISSEMENTS TOTAL DU MANDAT + 800 000 de fiscalité suppl. par an	
Impôts et taxes (AC, FPIC, Fraction de TVA)	4 178 552	4 909 320	4 879 523	4 925 087	4 930 000	4 930 000	
Fiscalité locale	6 533 646	6 257 621	6 968 660	7 262 086	7 415 000	7 415 000	
fiscalité locale nécessaire supplémentaire							4 905 025
Dotations et participations	2 680 832	2 416 646	2 543 702	2 721 268	2 728 223	2 728 223	
Autres produits de fonctionnement courant	4 591 508	4 236 790	4 097 386	4 192 598	4 170 000	4 170 000	
Atténuations de charges (chap 013)	174 295	230 537	255 769	288 000	278 000	278 000	
Produits spécifiques	255 220	81 683	53 146	153 088	35 000	35 000	
Total des recettes réelles de fonctionnement	18 414 054	18 132 596	18 798 186	19 542 127	19 556 223	19 556 223	24 461 248
Charges à caractère général (chap 011)	2 155 841	2 554 287	2 706 902	2 954 210	3 032 000	3 032 000	
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	6 805 889	7 298 412	7 495 908	7 504 957	7 691 905	7 691 905	
Atténuation de produit (chap 014) AC FNGIR	1 284 052	1 346 118	1 340 924	1 267 700	1 310 000	1 310 000	
Autres charges de gestion courante (chap 65)	4 913 029	5 638 433	5 476 448	5 800 819	6 019 505	6 019 505	
Intérêts de la dette (art 66111)	246 917	279 721	282 978	270 000	238 190	238 190	
Intérêts de la dette (art 66111) supplémentaire					1 050 000	1 050 000	
Charges exceptionnelles	16 566	397 126	3 291	-	-	-	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	15 422 294	17 514 098	17 306 451	17 797 686	19 341 600	19 341 600	19 341 600
Epargne brute	2 991 759	618 498	1 491 735	1 744 441	214 623	5 119 648	
Remboursement capital de la dette (chap 16) (dette ancienne)	1 303 345	1 291 652	1 335 168	1 388 495	1 261 030	1 261 030	
Remboursement capital de la dette (chap 16) (dette nouvelle)					1 050 000	1 050 000	
Epargne nette (autofinancement)	1 688 415	-	673 153	156 567	355 946	-2 096 407	2 808 618
RECETTES INVESTISSEMENT							
FCTVA (art 10222)	150 164	207 483	152 483	272 696	2 003 120	2 003 120	
Autres recettes (dont subventions)	384 506	362 127	504 862	834 289	5 374 958	5 374 958	
Produit de cessions des immobilisations							
Total des recettes réelles d'investissement (Hors emprunt)	534 670	569 610	657 346	1 106 985	7 378 078	7 378 078	7 378 078
CAPACITE A INVESTIR SANS EMPRUNT (autofinancement + recettes propres d'investissement)	2 223 085	-	103 543	813 913	1 462 931	5 281 671	10 186 696
Emprunts envisagés sur le mandat	2 601	37 500	1 240 000	415 320	5 000 000	5 000 000	5 000 000
nouvelle CAPACITE A INVESTIR AVEC EMPRUNT DE 5M€	2 225 686	-	66 043	2 053 913	1 878 251	10 281 671	15 186 696
INVESTISSEMENTS ENVISAGÉS SELON PPI							
Dépenses d'équipement Opérations	1 907 299	1 336 724	1 721 681	1 398 483	9 323 474	9 323 474	
Dépenses d'équipement "récurrentes répétitives" liées au service				986 359	4 370 000	4 370 000	
Dépenses équipement OM (opérations + récurrentes/répétitives)					1 493 222	1 493 222	
Total des dépenses réelles d'équipement	1 907 299	1 336 724	1 721 681	2 384 842	15 186 696	15 186 696	
ECART entre Capacité à investir et investissements envisagés = Besoin de financement (-) ou Excédent de financement (+)	318 387	-	1 402 768	332 233	-	-4 905 025	-
Fonds de roulement / résultats antérieurs cumulés				1 118 115			
					817 504		
					produit suppl. ANNUEL nécessaire sur mandat		
					4 905 024,00		
					Produit suppl. nécessaire SUR MANDAT		

5. Vers la mise en place d'un pacte fiscal

Face aux contraintes financières et au contexte budgétaire de plus en plus tendu, la collectivité a lancé une étude financière et un diagnostic fiscal auprès de l'association des Maires du Tarn afin d'identifier des leviers d'action qui permettrait de dégager des marges de manœuvre supplémentaires.

Dans le cadre du projet de territoire, la rédaction d'un pacte fiscal sera à l'étude sur l'établissement du prochain mandat.

Ce pacte aura vocation à structurer les relations financières entre la communauté et les communes, en mobilisant les principaux leviers classiques :

- **le FPIC**, dont les modalités de répartition pourront être analysées afin de mieux anticiper l'évolution des flux financiers entrants ou sortants ;
- **les attributions de compensation (AC)**, qui pourront faire l'objet d'une réévaluation ou d'un suivi plus fin pour garantir une juste prise en compte des transferts de charges et préserver l'équilibre entre communes ;
- **les fonds de concours**, pouvant être optimisés ou mieux encadrés pour accompagner des projets d'investissements communaux ou communautaires cohérents avec le projet de territoire.

Au-delà de ces instruments, le pacte fiscal visera à définir une stratégie partagée en matière de fiscalité directe locale, d'harmonisation des politiques tarifaires et de solidarité financière entre les communes membres. Il offrira un cadre de gouvernance clair, permettant de concilier soutenabilité financière, équité territoriale et maintien de la capacité d'investissement de la collectivité.